

Contrat Local de Santé 2016-2020

Roannais Agglomération

Introduction – Préambule

Instrument de consolidation du partenariat local sur les questions de santé, les contrats locaux de santé visent à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Ils identifient les territoires vulnérables et améliorent les contextes environnementaux et sociaux qui déterminent in fine l'état de santé des populations. En coordonnant l'action des différents intervenants locaux, les contrats locaux de santé cherchent à développer l'efficacité des actions définies dans le cadre des projets régionaux de santé (PRS) et des projets locaux de santé portés par les collectivités territoriales, à destination des publics les plus fragiles.

Le CLS incarne une dimension intersectorielle de la politique régionale de santé.

D'un point de vue réglementaire, les contrats locaux de santé font l'objet de dispositions dans le cadre de la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et reprises dans le Code de la Santé publique :

L'article L.1434-17 du Code de la Santé Publique précise que « la mise en oeuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social. »

Le contrat local de santé a pour objectif de soutenir des dynamiques locales de santé sur des territoires de proximité urbains ou ruraux qui constituent des infra-territoires de santé.

CONTRAT LOCAL DE SANTE DE ROANNAIS AGGLOMERATION

TITRE 1-CHAMP DU CONTRAT

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-17, L.1435-1,

Vu la délibération de Roannais Agglomération en date du 26 novembre 2015,

Vu l'avis de la conférence de territoire du territoire de santé Ouest de la région Rhône-Alpes saisie le 15 janvier 2016

Article 1 : Parties signataires

Le présent contrat est conclu entre les signataires porteurs suivants :

- M. le Président de Roannais Agglomération,
- Mme la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé,
- M. le Préfet de la Loire,
- Mme la Directrice générale de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Loire
- Mme Le Directeur Général de la MSA Ardèche-Drôme-Loire

Article 2 : Périmètre géographique du contrat



Le présent contrat s'étend sur l'ensemble du territoire couvert par Roannais agglomération.

Toutefois, une attention particulière sera portée aux quartiers prioritaires de la politique de la ville de l'agglomération conformément aux engagements pris par l'ARS dans le contrat de ville signé avec l'agglomération et de multiples partenaires le 6 juillet 2015.

La communauté d'agglomération « Roannais Agglomération » est une structure intercommunale française, située dans le département de la Loire en région Rhône-Alpes

Au centre de la future région Rhône-Alpes Auvergne, Roannais Agglomération à 40 communes a vu le jour au 1er janvier 2013 suite à la réforme territoriale.

L'agglomération roannaise est passée de 70 000 à plus de 100 000 habitants et de 6 à 40 communes.

Un territoire contrasté

Son territoire, qui était avant la fusion une entité composée de 4 communes urbaines (Roanne, Riorges, Mably, Le Coteau) et de 2 communes périurbaines (Villereest et Commelle-Vernay), s'est diversifié en intégrant 34 autres communes.

Le cœur d'agglomération (Roanne, Riorges, Mably, le Coteau, Commelle-Vernay et Villereest) est à la fois pôle urbain et pôle d'emploi, c'est un territoire qui subit les conséquences du ralentissement économique (baisse des effectifs salariés et augmentation du nombre de chômeurs). Le desserrement résidentiel et la périurbanisation ont rendu le territoire central moins attractif : les ménages aux revenus plus confortables quittent le centre qui se paupérise et vieillit.

Les communes des 1ères couronnes périurbaines Est et Ouest sont attractives par leur offre résidentielle et se distinguent par des revenus plus élevés, des familles plus grandes et un indice de jeunesse plus fort. Elles sont fortement dépendantes en termes d'emploi du pôle urbain de l'agglomération roannaise et la majorité des actifs sont des « alternants » quotidiens vers leur lieu de travail.

La 2ème couronne Ouest présente pour sa part un profil rural. Les communes qui la composent concentrent une part importante de personnes âgées et un nombre important d'agriculteurs. Leur déclin démographique devrait se poursuivre compte tenu de leur indice de jeunesse et d'une faible attractivité migratoire. Ces territoires sont relativement autonomes en termes d'emplois mais avec des revenus moyens plutôt faibles.

Les quartiers de la politique de la ville



Les périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014.

Pour Roannais agglomération, 3 quartiers prioritaires ont été identifiés : Le quartier **Bourgogne**, le quartier du **Mayollet**, et le quartier du **Parc**. Ces 3 quartiers sont situés sur la commune de Roanne.

Ces quartiers sont des agrégations des IRIS de l'INSEE. Les 5 IRIS qui recoupent les quartiers prioritaires identifiés par l'État sont Fontquentin-Ouest et Fontquentin pour le quartier Bourgogne, celui du Parc des sports pour le quartier du Parc et ceux de Clermont Ouest et Mayollet pour le quartier du Mayollet. Ils représentent les territoires définis comme « territoire vécu » à l'échelle infra-communale.

L'agglomération a également demandé à l'État de maintenir les anciens territoires du contrat urbain de cohésion sociale en territoire de veille active parce qu'ils sont encore vulnérables.

Les territoires anciennement en ZUS (zone urbaine sensible) et/ou CUCS et ne relevant plus de la géographie prioritaire ont pu après discussion entre l'État local et les collectivités -agglomérations et communes- être inscrits en veille active, signifiant qu'ils pourront ainsi bénéficier « d'un accompagnement via le contrat de ville en termes d'ingénierie et de mobilisation de la solidarité locale ».

Ainsi, à la demande des maires de Roanne, de Mably et de Riorges concernés par ce statut pour les quartiers sortis de la géographie prioritaire, l'État a classé par décision du 15 février 2015 les 4 anciens quartiers du CUCS suivants en « territoire de veille » :

- A Riorges, le quartier Centre ;
- A Mably, les quartiers des Tuileries et de Billodière Noyon ;
- A Roanne, le quartier Mulsant.

Article 3 : Prise en compte des éventuelles démarches locales de santé des collectivités territoriales

3.1 Le contexte d'élaboration du présent contrat

a) Une démarche santé engagée depuis plusieurs années par l'agglomération

A l'échelle locale, l'élaboration du Plan Local de Santé de Roannais Agglomération fait suite aux diagnostics santé et à l'Analyse des Besoins Sociaux et de Santé.

Les Analyses des Besoins Sociaux (ABS) et le diagnostic santé

Dès 2009, la Communauté d'Agglomération du Grand Roanne, alors composée de 6 communes, a réalisé une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) qui a mis en évidence les inégalités sociales au sein du territoire, la précarité et le vieillissement de la population.

En 2012, devant la montée des problématiques de santé, l'agglomération a demandé à l'agence d'urbanisme Epures de réaliser un diagnostic santé plus spécifiquement sur les quartiers Politiques de la Ville. Celui-ci a confirmé un certain nombre de constats et d'enjeux:

- Un vieillissement important et une précarisation accentuée dans les quartiers de politique de la Ville,
- Des indicateurs de santé préoccupants notamment concernant l'hygiène de vie, le diabète et l'obésité, les maladies cardio-vasculaires, la santé mentale,
- Des difficultés d'accès aux soins et à la prévention ainsi qu'un risque de désertification médicale.

Suite à ces constats, une dynamique intercommunale a été initiée autour de la santé en créant un Atelier Santé-Ville (ASV), et un Conseil Local en Santé Mentale (CLSM). Une mission « précarité-santé-nutrition » a également été développée à travers un recrutement spécifique à Roannais Agglomération financé par l'Agence Régionale de Santé.

En 2013-2014, une nouvelle Analyse des Besoins Sociaux et de santé (ABSS) a été réalisée par Epures pour avoir une vision globale et équitable de la nouvelle agglomération à 40 communes, issue de la fusion des intercommunalités début 2013. Elle portait notamment sur les aspects urbains, péri urbains, mais également ruraux, en prise directe avec le projet régional de santé de l'ARS. Cette ABSS confirmait les résultats des premiers diagnostics, en termes de prégnance de la précarité et du vieillissement. Elle soulignait des inégalités en termes de santé, et pointait des similitudes entre

le cœur d'agglomération et la deuxième couronne, la première couronne étant relativement épargnée.

L'élaboration d'un Plan Local de Santé

L'élaboration d'un Plan Local de Santé de Roannais Agglomération a été engagée par l'agglomération en 2014. Ce plan s'inscrit donc dans la concrétisation de cette démarche santé. Il a pour objectifs de répondre aux enjeux de santé identifiés sur l'ensemble du territoire grâce aux différents diagnostics, de rendre lisibles et opérationnelles les différentes initiatives, et d'articuler les différents niveaux d'intervention, dans les quartiers, dans les centres urbains, dans les territoires plus ruraux.

Roannais Agglomération a élaboré de manière concertée et partenariale, avec les institutions, les associations, les professionnels et les habitants, un programme d'actions qui formalise les axes d'intervention du Plan Local de Santé en associant dès les premières étapes de diagnostic, les différents acteurs pour déterminer des priorités en matière de prévention en santé. Ce travail a été mené par des entretiens individuels et des ateliers collectifs.

En cohérence et dans la continuité des plans nationaux de santé publique (Loi Hôpital Patients Santé Territoire, projet de Loi santé publique, plan cancer, plan national nutrition santé, etc.) et du Programme Régional de Santé (PRS), le Plan Local de Santé (PLS) de Roannais Agglomération vise à répondre aux besoins et priorités de santé des populations du territoire de l'agglomération aussi bien urbain que rural. Il affiche une volonté forte des élus, et l'ambition de contribuer à réduire les inégalités d'accès aux soins, de développer la prévention, de décroiser le social et le sanitaire, de favoriser l'éducation, l'innovation, et l'accès aux droits des populations.

Par ailleurs, le plan local de santé de Roannais Agglomération s'inscrit aussi en cohérence avec les orientations du Programme Territorial de Santé du territoire Ouest, dont le Roannais fait partie. Ce dernier définit 3 axes principaux d'intervention : le développement de la prévention, l'accès à une offre en santé organisée, adaptée et efficiente, et la fluidité des prises en charge et des accompagnements des personnes.

Le plan local de santé de l'agglomération est ainsi le dernier maillon territorial qui a vocation à s'articuler avec les différents niveaux et dispositifs, via le présent Contrat Local de Santé.

b) Un intérêt communautaire de la compétence « action sociale » de Roannais Agglomération

Le transfert de la compétence « action sociale », puis la redéfinition des intérêts communautaires suite à la fusion des intercommunalités en 2013, ont donné à l'agglomération roannaise la légitimité d'engager une véritable démarche santé sous l'angle de la prévention, et pour faciliter la mise en relation et le décroissement des acteurs du territoire.

En effet, en matière de prévention santé, l'agglomération est compétente sur l'ensemble du territoire pour :

- ✓ l'élaboration, la gestion, la mise en œuvre de dispositifs partenariaux ou contractuels tels que le contrat local de santé, le conseil local de santé mentale,
- ✓ la coordination et la participation à des actions favorisant l'accès aux soins et à la prévention dès lors que l'action concerne au moins 2 communes du territoire,
- ✓ la coordination et la participation à des actions de prévention, de promotion et d'éducation dès lors que l'action concerne au moins 2 communes du territoire,
- ✓ la coordination et la participation au travers d'un porteur de projet à des actions permettant de lutter contre la désertification médicale ou paramédicale pouvant viser notamment à la création de centre de santé, de maison de santé ou de maison médicale,
- ✓ la coordination et le travail en réseau avec les acteurs intervenant dans le domaine de la santé et des nouvelles technologies.

3.2 Le Contrat Local de santé et les dispositifs avec lesquels il s'articule:

a) Lien entre droit commun et politique ville: articulation entre le présent Contrat Local de Santé et le Contrat de ville signé le 6 juillet 2015

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a été votée le 21 février 2014. Elle fixe pour objectifs de réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires de la politique de la ville et leurs unités urbaines, et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Elle redéfinit également les instruments de la politique de la ville en s'appuyant notamment sur un Contrat de ville unique, partenarial, urbain, social et économique adossé à un projet de territoire, signé entre la Communauté d'Agglomération, l'Etat et de nombreux partenaires.

Dans ce cadre, le 6 juillet 2015 a été signé entre le M. le Préfet de la Loire, M. Le Président de Roannais agglomération, et de nombreux partenaires dont Mme la Directrice de la CPAM de la Loire, et Mme la Directrice Générale de l'ARS, un contrat de ville dans le cadre de la nouvelle politique de la ville.

Le contrat de ville s'articule autour des trois grands axes de la politique de la ville : la cohésion sociale, l'emploi et le développement économique et le renouvellement urbain.

L'axe cohésion sociale de ce contrat comporte un volet santé. Ce volet comporte un diagnostic spécifique aux quartiers prioritaires qui a été réalisé par le cabinet Epures et mené en collaboration avec les acteurs de terrain auxquels il a été présenté dans des groupes d'habitants et de partenaires associatifs locaux de chaque quartier.

Le diagnostic et les perspectives d'amélioration ou de développement ont ensuite été examinés et amendés dans les ateliers de travail participatifs organisés lors de comités techniques. Ce diagnostic complète les différents diagnostics en matière de santé sur lesquels l'agglomération s'est appuyée pour son Plan Local de Santé, plan qui a servi de base au présent contrat.

Par ailleurs, la convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013 – 2015 entre le ministère des Affaires sociales et de la santé, le ministère délégué aux Personnes âgées et à l'autonomie, le ministère délégué à la Famille, le ministère délégué aux Personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion et le ministère délégué à la Ville, signée le 19 avril 2013 pose le cadre général dans lequel les services dépendant du ministère de la santé soutiennent les quartiers prioritaires.

Concernant les quartiers "politique de la ville", Le Projet Régional de Santé prévoit des priorités plus spécifiques qui sont définies dans le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des populations démunies (PRAPS). Ces priorités visent à :

- aider au développement d'actions de prévention dans le domaine de la santé mentale ;
- aider au développement d'actions de prévention dans le domaine de l'alimentation et de l'activité physique ;
- aider au développement d'actions de prévention dans le domaine de santé bucco-dentaire des enfants.

Dans un souci de pragmatisme, de lisibilité et de continuité de l'action publique, la mise en cohérence du volet santé des contrats de ville, avec les démarches territoriales existantes ou susceptibles d'être développées tels que les contrats locaux de santé ou les Ateliers santé ville, constituent donc un enjeu majeur.

Ainsi, chaque fiche action du Présent Contrat Local de Santé contiendra une partie identifiée qui est en cohérence avec les objectifs du volet santé du contrat de ville, et en constituent une déclinaison.

Une attention particulière est donc portée, dans le cadre du présent contrat, aux quartiers prioritaires et quartiers de veille pour répondre aux besoins spécifiques des habitants.

Le présent contrat s'appuie également sur l'Atelier Santé Ville (ASV) pour sa mise en œuvre dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

b) Articulation entre le contrat Local de Santé et les autres politiques publiques: Une dimension intersectorielle et transversale de la santé

La promotion des enjeux de santé et de lutte contre la précarité doit tenir compte d'un certain nombre de politiques transversales comportant des enjeux sanitaires et de lutte contre la précarité : politiques sociales, environnementales, de l'habitat, économiques, des transports, de la culture, du sport...

Dans le cadre des autres politiques publiques qu'elle porte roannais agglomération, essaiera dans la mesure du possible d'agir sur les déterminants de santé, de promouvoir la santé, et développer la prévention.

Des outils tels qu'un Programme Local de l'Habitat, un Plan Climat Energie Territorial et un schéma de déplacements urbains, qui peuvent être des leviers pour contribuer à l'amélioration de l'état de santé général des populations.

En termes d'objectifs opérationnels il s'agira de :

- ✓ Prendre en compte dans les politiques sociales les impacts concrets des inégalités sociales et des comportements individuels

- ✓ Participer à la lutte contre l'habitat indigne (cf. fiche du PLH en annexe 2) et réduire la précarité énergétique
- ✓ Prendre en compte la dimension santé dans les opérations de renouvellement urbain, dans les espaces publics, développer la signalétique...
- ✓ Favoriser l'accès, par la mobilité, aux structures et lieux de soins (ex. favoriser le développement des pistes cyclables et voies piétonnes, transports en commun)
- ✓ Favoriser le développement d'une politique environnementale visant à limiter les nuisances sonores et à améliorer la qualité de l'air
- ✓ Favoriser l'utilisation des circuits courts en matière de restauration.
- ✓ Soutenir les professionnels de santé par un travail en réseau permettant de relayer l'information et de faciliter l'accès aux dispositifs de formation et d'appui.

L'agence Régionale de Santé, et Roannais agglomération s'engagent dans le cadre du présent contrat à initier un travail plus spécifique d'état des lieux/ diagnostic, de mise en valeur des actions que chacun mène dans les domaines :

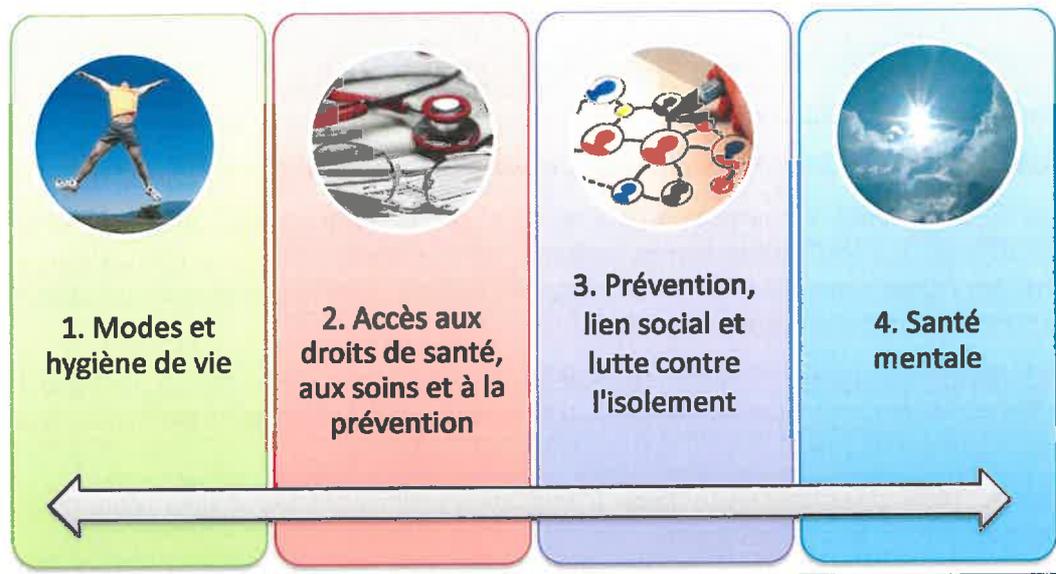
- de la lutte contre l'habitat indigne, de la précarité énergétique, et de leurs effets sur la santé,
- du développement d'une politique en santé environnementale visant notamment à limiter les nuisances sonores et à améliorer la qualité de l'air.
- de la prise en compte la dimension santé dans les opérations d'aménagement ou de renouvellement urbain, dans les espaces publics, développer la signalétique...

Ce travail pourra aboutir selon les opportunités à la mise en œuvre de nouvelles actions conjointes et à une formalisation par avenant au CLS.

TITRE 2 : OBJET DU CONTRAT ET ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES

Article 4 : Orientations stratégiques, objectifs et actions du contrat

Le présent contrat comporte quatre Orientations stratégiques:



Ces orientations stratégiques seront déclinées en plusieurs axes, et en fiches actions détaillées en annexe du présent contrat.

Contexte et contenu de chacune des orientations

Orientation 1 : MODES ET HYGIENE DE VIE

L'amélioration des « modes et hygiène de vie » constitue la première orientation du Plan Local de Santé de Roannais Agglomération. Elle vise à mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation, notamment en matière d'environnement alimentaire, de pratique sportive, de rythme de vie et de lutte contre les addictions.

Cette orientation s'inscrit dans différentes mesures prévues dans le contrat territorial de santé de la Région Rhône Alpes telles que : améliorer l'information nutritionnelle, lutter activement contre le tabagisme, prévenir l'ivresse des jeunes.

Une orientation qui répond aux éléments de diagnostics issus du Programme Territorial de Santé du territoire Ouest de l'Agence régionale de santé et de l'Analyse des Besoins Sociaux et de Santé de Roannais Agglomération (2013)

Ces mesures vont dans le sens du projet de Loi Santé, notamment dans son Axe 1 qui vise à « prévenir avant d'avoir à guérir ».

L'amélioration des « modes et hygiène de vie » constitue une préoccupation qui répond au contexte du territoire. L'enjeu est de prendre en considération l'ensemble des facteurs de risque, qu'ils soient liés aux modes de vie, à l'alimentation ou aux milieux.

En effet, les différentes analyses et diagnostics réalisés sur le territoire ont montré des habitudes alimentaires peu favorables à la santé, une population urbaine sédentaire, une population rurale, notamment de deuxième couronne, ne disposant pas de tous les dispositifs facilitateurs ou ayant des problèmes de mobilité, un nombre important de personnes ayant des besoins spécifiques (en surpoids, âgées, handicapées, isolées...). Ils ont également démontré :

- une prégnance du diabète particulièrement importante sur le territoire roannais (Le 2e taux d'hospitalisation pour diabète de la Région et le 1er taux de prévalence de patients sous

traitement antidiabétique), notamment dans les secteurs vieillissants et défavorisés (Sail-les-Bains et Le Crozet et à Roanne, dans les quartiers Clermont et Parc)

- une prégnance des maladies cardiovasculaires
- une mauvaise hygiène de vie chez les habitants en situation de précarité
- un accès au sport limité, en particulier pour les filles et une pratique en club difficile pour les familles défavorisées (coût de la licence, disponibilité et moyen de transport nécessaire pour emmener les enfants aux matchs). Par ailleurs, on constate que les jeunes ont du mal à tenir dans le temps une activité sportive régulière.

A noter que le diagnostic santé 2012 a mis en évidence le fait que dans les quartiers politique de la Ville, de nombreux enfants ont une alimentation très calorique, et que certains parents manquent d'information et d'assurance pour rétablir une alimentation équilibrée.

En conséquence, cette orientation vise aussi à impliquer activement les publics, pour que ces derniers soient acteurs de leur propre santé.

L'amélioration de l'environnement alimentaire répond aux constats qu'un certain nombre de personnes sur le territoire de Roannais Agglomération ont un comportement alimentaire défavorable à la santé.

Le développement de la pratique d'une activité physique régulière répond quant à lui aux constats mis en exergue dans l'analyse des besoins sociaux et de santé.

Cette orientation comporte 4 axes et 7 fiches actions:

- **Axe 1-Améliorer l'environnement alimentaire**
 - FICHE ACTION N°1 : PARTICIPER A L'EDUCATION NUTRITIONNELLE DES PUBLICS
 - FICHE ACTION N°2 : FACILITER L'ACCES A UNE ALIMENTATION SUFFISANTE, DIVERSIFIEE ET DE QUALITE
- **Axe 2-Pratique d'une activité physique régulière**
 - FICHE ACTION N°3 : ACCOMPAGNER LES PERSONNES FRAGILES DANS LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITE PHYSIQUE REGULIERE ET ADAPTEE
 - FICHE ACTION N°4 : EXAMINER L'OPPORTUNITE DE LA MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF DE TYPE « SPORT SUR ORDONNANCE
 - FICHE ACTION N°5 : UTILISER L'ESPACE PUBLIC POUR PROMOUVOIR DES ACTIVITES PHYSIQUES GRATUITES
- **Axe 3-Rythmes de vie**
 - FICHE ACTION N°6 : SENSIBILISER LES PUBLICS SUR LES RYTHMES DE VIE ET DU SOMMEIL
- **Axe 4-Addictions**
 - FICHE ACTION N°7 : PREVENIR LES ADDICTIONS NOTAMMENT EN DIRECTION DES JEUNES, ACCOMPAGNER, ORIENTER LES PERSONNES AYANT DES RISQUES OU CONDUITES ADDICTIVES

Orientation 2 : ACCES AUX DROITS DE SANTE, AUX SOINS ET A LA PREVENTION

L'accès aux droits de santé, aux soins et à la prévention constitue la seconde orientation du Plan Local de Santé du Roannais.

Cette orientation s'inscrit dans le programme régional de santé, confirmé par le projet de Loi santé qui priorisent la prévention, le parcours de santé/de vie, et l'accès de tous aux soins et à l'innovation. Différentes mesures structurantes prévues dans le projet de Loi Santé font écho au programme d'actions du Plan Local de Santé de l'agglomération, particulièrement sur la coopération des acteurs et la démocratie en santé.

Il existe un enjeu d'aménagement du territoire dans ses dimensions urbaines et rurales, lié au contexte très prégnant sur le roannais de la désertification médicale, mais aussi un enjeu territorial de proximité associant les différents acteurs médico-sociaux, et les représentants d'usagers qui sont au cœur du système de santé. Il est indispensable de faire le lien entre prévention et accès aux soins, en assurant une interface entre les secteurs du sanitaire, du médicosocial et du social.

Cette orientation répond aux éléments de diagnostics issus de l'Analyse des Besoins Sociaux et de Santé. En effet, il ressort de l'Analyse des Besoins Sociaux et de Santé menée en 2013-2014 à l'échelle de Roannais Agglomération, des rencontres et des échanges avec les Pôles de Santé, l'Union Régionale des Professionnels de Santé, et la CPAM Loire, qu'il y a des disparités territoriales, et un fort risque de dégradation du suivi médical de la population avec une offre de premier recours très fragilisée par la baisse de la démographie médicale.

On constate que l'accès aux spécialités médicales est encore plus difficile que l'accès à la médecine générale, et ceci en particulier pour les populations précarisées, et les populations isolées, en perte d'autonomie, en milieu rural mais également dans les quartiers politique de la ville.

Cette orientation comporte 3 axes et 6 fiches actions:

- **Axe 1-Accès aux droits de santé**
 - **FICHE ACTION N°8: FACILITER LA MISE EN RELATION AVEC L'OFFRE EXISTANTE SUR L'ACCES AUX DROITS DE SANTE, ENTRE LA CPAM ET/OU D'AUTRES ORGANISMES SOCIAUX, ET LES INSTITUTIONS OU ASSOCIATIONS LOCALES**

- **Axe 2- Accès aux dispositifs de soins préventifs**
 - **FICHE ACTION N°9 : FACILITER LA MISE EN RELATION AVEC L'OFFRE EXISTANTE-AMELIORER LE RECOURS AUX BILANS DE SANTE PRIS EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE**
 - **FICHE ACTION N°10 : CONTRIBUER A PROMOUVOIR AUPRES DES FAMILLES LE RECOURS AUX SOINS DENTAIRE PRIS EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE (DONT M'T DENTS)**
 - **FICHE ACTION N°11 : CONTRIBUER A LA PROMOTION DES DISPOSITIFS DE DEPISTAGE DES CANCERS (SEIN, UTERUS, COLON)**

- **Axe 3- Accès aux soins de premier recours**
 - FICHE ACTION N°12 : LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION MEDICALE, CONTRIBUER A L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET A SON MAILLAGE DANS LE CADRE DE L'OFFRE DE SOINS DE PREMIERS RECOURS
 - FICHE ACTION N°13 : FACILITER L'ACCES AUX SOINS POUR LES PERSONNES ATTEINTES DE MALADIES CHRONIQUES EN SITUATION DE PRECARITE

Orientation 3 : PREVENTION, LIEN SOCIAL ET LUTTE CONTRE ISOLEMENT

Le renforcement du lien social et la lutte contre l'isolement constitue la troisième orientation du Plan Local de Santé du Roannais. Cette orientation répond aux éléments de diagnostics issus du Programme Territorial de Santé du territoire Ouest et de l'Analyse des Besoins Sociaux et de Santé

Elle vise à :

- Renforcer la prévention en santé auprès des publics les plus vulnérables en particulier les personnes âgées
- organiser des temps d'échanges sur l'isolement entre les acteurs du champ social pour renforcer la connaissance mutuelle et l'efficacité au bénéfice des populations.
- prévenir les risques notamment chez les personnes âgées, l'isolement et la solitude étant des facteurs majeurs d'accélération de perte d'autonomie, de dégradation de la santé, et d'inégalité sociale.

A noter que certaines personnes sont difficiles à atteindre du fait de leur situation spécifique de fragilité, de marginalisation ou d'exclusion, notamment dans les quartiers politique de la ville.

De même, la situation dans la ruralité est aussi un facteur en prendre en compte.

Cette orientation comporte 2 fiches actions:

- FICHE ACTION N°14 : RENFORCER LA CONNAISSANCE MUTUELLE DES ACTEURS POUR AGIR AU BENEFICE DES POPULATIONS
- FICHE ACTION N°15 : RENFORCER LA PREVENTION ; FAVORISER LES PARTENARIATS ET LES EXPERIENCES AUTOUR DU MAINTIEN A DOMICILE ET L'ADAPTATION DES LOGEMENTS EN DIRECTION DES PERSONNES AGEES

Orientation 4 : SANTE MENTALE

La quatrième orientation du Plan Local de Santé du Roannais s'attache à la question de la santé mentale, en développant des outils au service des professionnels et en favorisant la rencontre et l'écoute des publics.

La problématique de la santé mentale apparait dans différentes mesures structurantes prévues dans le programme régional de santé et dans le projet de Loi Santé, qui vise à rendre accessible et compréhensible l'organisation de notre système de santé. C'est également une orientation forte du Programme territorial de santé de l'ARS sur notre territoire.

La santé mentale englobe la promotion du bien-être, la prévention des troubles mentaux, le traitement et la réadaptation des personnes atteintes de ces troubles.

Toute action visant à préserver ou à restaurer une bonne santé mentale bénéficie à l'ensemble des individus tant les conséquences des troubles mentaux sur la collectivité sont importantes.

Le rôle de l'agglomération apparaît comme central pour animer une politique locale de santé mentale car elle est légitime pour réunir les acteurs et faciliter les décloisonnements, et pour impulser des actions transversales (santé, logement, urbanisme, insertion...).

Cette orientation répond aux éléments de diagnostics issus du Programme Territorial de Santé et de l'Analyse des Besoins Sociaux et de Santé.

Le diagnostic de 2012 -2013 a montré que le bassin Roannais est relativement fragile en matière de santé mentale :

- Des hospitalisations suite à une tentative de suicide ou à des troubles mentaux relativement nombreuses une forte consommation de psychotropes,
- Une prégnance de l'alcoolisme.

Les enjeux d'accompagnement des personnes en souffrance psychique sont donc importants. Dès la fin de l'année 2012, suite au diagnostic de l'atelier santé ville et à la demande pressante des associations locales et des professionnels de santé, un Conseil Local en Santé Mentale a été créé sous le pilotage de Roannais Agglomération.

En tout premier lieu une charte du partenariat a été élaborée pour définir un cadre d'intervention partagé et des objectifs communs.

Le programme d'actions de la démarche santé intègre les initiatives et projets déjà initiés par le Conseil Local de Santé Mentale.

Cette orientation comporte 2 axes et 5 fiches actions:

- **Axe 1- Des outils au service des professionnels**
 - FICHE ACTION N°16 : MISE EN RESEAU DU CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE DE L'AGGLOMERATION
 - FICHE ACTION N°17 : CREER UN REPERTOIRE DES INTERVENANTS PROFESSIONNELS
 - FICHE ACTION N°18 : CREER ET ASSURER LA PERENNITE D'UNE CELLULE PLURIDISCIPLINAIRE DE COORDINATION DES SITUATIONS COMPLEXES

- **Axe 2 - La rencontre et l'écoute des publics**
 - FICHE ACTION N°19 : ACCOMPAGNEMENT A L'OUVERTURE ET A L'INSTALLATION D'UN POINT ECOUTE ACCOMPAGNEMENT PREVENTION SUICIDE DANS LE ROANNAIS
 - FICHE ACTION N°20 : CREER DANS LE ROANNAIS UNE EQUIPE MOBILE ARTICULANT LE SANITAIRE ET LE SOCIAL

Article 5 : Organisation technique et financière

5.1. Actions spécifiques identifiées dans le Contrat local de santé

Les signataires porteurs s'informeront de tout élément impactant les orientations stratégiques et actions du CLS, concernant leurs appels à projets et favoriseront les instructions conjointes.

Afin de favoriser la cohérence des actions relevant des priorités identifiées dans le cadre du Contrat local de santé, chaque signataire porteur s'engage à s'informer mutuellement de leurs initiatives dans le champ du contrat. Toute action nouvelle relative à la promotion de la santé, prévention, l'organisation et la qualité des soins et l'accompagnement médico-social, menée et/ou financée par les signataires concernant les territoires couverts par le Contrat local de santé, fera l'objet d'une information réciproque des parties au contrat.

5.2. Budget et modalités de financement du contrat : apports des signataires porteurs du Contrat local de santé

Pour l'Agence régionale de santé :

Les actions du Contrat local de santé peuvent bénéficier de crédits issus du Fonds d'intervention régional (FIR), prévus par l'article L.1435-8 du code de la santé publique.

Ces crédits sont soumis chaque année au parlement dans le cadre de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale et de la Loi de Finance de l'Etat.

Le financement par le FIR se fera sous réserve de la disponibilité de ces crédits, mais en tout état de cause, l'ARS s'engage à prioriser sur le périmètre de Roannais agglomération les actions qui sont cohérentes avec le présent Contrat Local de Santé.

A titre indicatif, les crédits mobilisés en 2015 en matière de prévention, et de promotion de la santé dans le périmètre de Roannais Agglomération, et qui sont cohérents avec les orientations et axes du présent contrat sont les suivants :

Actions spécifiques menées sur le territoire de Roannais agglomération:

- Roannais agglomération a été financé en tant que porteur de projet pour 2 actions:
 - Action " Une alimentation saine pour retrouver goût à la vie / Bien dans son corps, bien dans sa vie": **40 000 €**
 - Médiation santé dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville: **30 000 €**

Une troisième action également à noter pour 2015 : le groupement de caisses de retraite Atouts prévention a démarré le financement pour Roannais Agglomération à hauteur de **50 000 €** d'une action co-instruite et validée par l'ARS : Alimentation et activité physique adaptée pour personnes âgées à domicile.

-Autres partenaires du territoire ayant également bénéficié de financement ARS :

- Boutique Santé du Roannais (mise en place d'ateliers collectifs sur hygiène corporelle, vestimentaire, droits à la couverture maladie, intérêt de la réalisation d'un bilan de santé ; utilisation du petit déjeuner quotidien pour réaliser des déjeuners à thème touchant la santé ; accompagnement physique par les IDE du réseau pass mobile vers les lieux de soin ainsi que pour les démarches soins de pédicurie 6 fois par an...) : 6000 €.

- Centre Social Condorcet sur Roanne (2 actions):

- Favoriser l'accès à la prévention et aux soins des publics en difficulté – Nutrition et activités physiques: 11 600 €
- Développer le soutien à la parentalité en direction des publics en situation de vulnérabilité psychosociale et parents de jeunes enfants: 4 500€.

- Mission locale du Roannais (Prévention et sensibilisation à la santé des jeunes) : 10 000 €

Actions concernant l'ensemble du département, mais avec une intervention ponctuelle sur l'agglomération Roannaise

- DEDICAS réseau diabète de la Loire: Dispositif Innovant pour le Sport Partagé dans la Loire (DISP 42) : (Relais sport-santé" (Mettre en place, développer et coordonner un dispositif départemental de relais sport/santé, lieux d'accueils de proximité du public atteint de maladie chronique et éloigné des pratiques sportives; sur le Roannais action complémentaire sur les femmes enceintes et obèses, femmes avec un diabète gestationnel (avant ou après accouchement en lien avec l'association ELAN et le CH de Roanne)) : 72 000 €

- Comité Départemental Olympique et Sportif de la Loire (CDOSL): Plateforme Sport-Santé 42 (PLASS 42) (Construire des passerelles entre le monde de la santé et le monde du sport pour inciter les publics sédentaires et/ou porteurs de maladies chroniques à pratiquer une activité physique sécurisée, régulière et adaptée en club): 20 000 €

- Ligue contre le cancer (Réduire la consommation de tabac chez les jeunes en situation de précarité/vulnérabilité (intervention en Centre de Formation des Apprentis; Missions locales pour l'emploi des jeunes; Maisons familiales rurales; Lycées professionnels; Maison d'arrêt, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Foyers jeunes travailleurs)): 57 000€.

- Comité Féminin et Citoyen pour le dépistage des cancers (Promotion du dépistage organisé des cancers): 2500 €

- Association Loireadd pour 3 actions:

- Améliorer les compétences et les pratiques partenariales des acteurs locaux, professionnels et associatifs, afin d'optimiser la prise en charge des patients présentant des troubles addictifs : 70000 €
- Formation tabacologie et Repérage Précoce et Intervention Brève (RPIB) dans les centre de santé et maisons pluriprofessionnelles de la Loire : 28 400 €
- Action "améliorer la prévention, le repérage et la prise en charge des conduites addictives chez les femmes enceintes": 10 500 €

- Mouvement vie Libre (Aide aux malades alcooliques et leurs familles, formation des intervenants actifs. Sensibilisation des encadrant d'entreprises ; intervention dans les centres de soins en alcoologie, accueil en permanence et groupes de parole, luttés contre causes de l'alcoolisme) : 10 000 €

- Association Actis (Soutien des personnes atteintes par le VIH, les hépatites virales ; Prévention primaire et réduction des risques ; Accompagnement des personnes vivant avec le VIH sous main de justice) : 88 000 €

- Loire Prévention Suicide (écoute téléphonique et point d'accueil physique d'écoute ouvert 3 heures 2 jours par semaine sur Roanne) : 85000 € (attribués pour St Etienne et Roanne)

- Association SOS amitié (Formation initiale et continue des écoutants bénévoles de SOS AMITIE pour une écoute centrée sur la personne) : 13 900 €

- Mouvement français du planning familial (Interventions et accompagnement en éducation et santé sexuelle auprès de publics vulnérables (publics en situation de précarité) et personnes en situation de handicap): 50 000€

- Association ASAS AMAVIE (Favoriser l'accès aux soins des personnes issues de la population des gens du voyage dans le département de la Loire) 33 000 €.

- Association AISPAS (Permettre à des adultes (anciennes ou récentes victimes d'agressions sexuelles), futurs parents ou parents, ainsi qu'à des parents d'enfants victimes, l'accès à une parentalité positive grâce à un accueil et un accompagnement spécifiques, permettre aux enfants victimes d'agressions sexuelles d'être accompagnés et soutenus et permettre aux jeunes, futurs parents, de se préparer à une parentalité positive grâce à des actions de prévention: 1 point d'accueil sur Roanne) : 40 000 €.

- Association Reflait (2 actions):

- Promotion de l'allaitement maternel dans la Loire :30 000 €

- Soutien à l'allaitement maternel dans les maternités (dont CH Roanne): 30 000 €

En ce qui concerne la politique de la ville, et suite à la signature le 6 juillet 2015 du contrat de ville 2015-2020 de Roannais agglomération par Mme La Directrice Générale de l'ARS, l'Agence s'est engagée à apporter une attention plus particulière, dans le cadre de ses procédures de droit commun aux actions proposées qui pourraient profiter aux habitants des quartiers prioritaires. La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé étant un enjeu majeur du Projet Régional de Santé (PRS), dès lors où elles répondent aux priorités du PRS, un financement peut être proposé.

L'ARS ne dispose pas de crédits spécifiques pour les quartiers prioritaires dans le cadre de la politique de la ville, mais elle participera cependant à l'instruction des demandes de financement des actions santé déposées au titre de la ville afin de s'assurer de leur pertinence au regard des crédits de droit commun qu'elle engage sur le territoire, et en particulier s'assurera de leur cohérence avec le présent contrat local de santé.

Pour Roannais Agglomération :

Les actions financées par Roannais Agglomération dans le champ du contrat local de santé seront labellisées « CLS », et pour les crédits spécifiques à la politique de la Ville « Atelier santé ville ». Le montant annuel restera soumis à l'approbation du Conseil communautaire lors du vote du budget primitif de la Collectivité ou éventuellement lors de toute autre étape budgétaire de l'année considérée.

Roannais Agglomération mettra également à disposition, pour l'animation, la coordination et le suivi du contrat, ses personnels techniques issus de la Direction de la Cohésion Sociale.

Ce pilotage se traduira notamment par la mise en œuvre de deux outils : le Conseil Local de Santé Mentale et l'Atelier Santé Ville qui auront vocation à favoriser les échanges et le travail en réseau

des acteurs, et à apporter l'ingénierie de Roannais Agglomération notamment pour optimiser les moyens humains et financiers.

A titre indicatif, les crédits accordés en 2015 par Roannais agglomération :

-subvention à l'association Boutique Santé : 20 000 €

· Crédits spécifiques pour la programmation politique de la ville (ASV) : 5 000 €.

-Personnels techniques pour le suivi et la coordination du Contrat Local de Santé, et pour le fonctionnement de l'Atelier Santé Ville et du Conseil Local de Santé Mentale 42 000 € (0,65 ETP) :

Pour l'État (DDCS) :

- Crédits spécifiques de la politique de la ville (Acsé/CGET)

La territorialisation des politiques de « droit commun » au bénéfice des quartiers prioritaires constitue un enjeu majeur de la nouvelle politique de la ville entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015 pour la période 2015/2020. Le contrat local de santé de Roannais Agglomération est à la fois pour l'ARS un outil de consolidation du partenariat local en matière de santé pour toute la population, et le volet santé du contrat de ville. L'objectif est également de contribuer à la cohérence des actions mises en œuvre dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour qu'elles répondent véritablement aux besoins des habitants.

Chaque année, les crédits spécifiques de la politique de la ville sont attribués à la suite d'un appel à projets. Les services de l'État se réunissent pour échanger sur les projets en amont de toutes commissions d'instruction partenariales et pour proposer les montants de subvention. Ces propositions sont soumises pour validation au comité de pilotage du contrat de ville, instance politique partenariale qui entérine ainsi chaque programmation annuelle.

Les crédits nationaux devraient, sous réserve du vote annuel de la loi de finances par le Parlement, être sanctuarisés pour la période 2015/2017. Ainsi, pour 2015, l'État local maintient son soutien financier avec une dotation départementale de 1 840 000 € (contre 1 851 453 € en 2014).

Pour ce qui concerne le soutien aux actions de promotion de la santé et de prévention en 2015, les crédits spécifiques de la politique de la ville viennent compléter les crédits de droit commun pour 4 actions :

Porteur	Intitulé de l'action	Montant annuel
Boutique santé	Hygiène de vie	9 000 €
Boutique santé	Accès aux droits et lien social	11 000 €
Centre social Condorcet	Promouvoir la santé et le bien-être	4 500 €
Roannais Agglomération	Médiation santé dans les QPV	15 000 €

Cette programmation 2015 ne préjuge en rien des financements pour les prochaines années. Les actions sont évaluées annuellement en s'appuyant sur les éléments de bilan quantitatifs et qualitatifs ainsi que sur un compte-rendu financier.

- Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)

La politique de lutte contre les drogues et les conduites addictives vise à faire diminuer de manière durable les pratiques addictives en s'appuyant sur une approche équilibrée entre la réduction de

l'offre et de la demande, se situe dans le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017. C'est dans ce cadre qu'un appel à projet départemental est mis en œuvre chaque année.

Pour l'année 2015 ont été décliné 2 priorités :

Priorité 1:Prévention des conduites addictives chez les 12/25ans

- Accompagner les messages de prévention des addictions par l'éducation pour la santé.
- Prévenir les risques pour les publics jeunes et jeunes adultes (risques routiers, risques d'alcoolisation aiguë, risque liés à la sur consommation de produits psychoactifs).

Priorité 2:Renforcer les actions de prévention et de réduction des risques en direction :

1 .Des publics les plus en difficulté des quartiers issus de la géographie prioritaire de la politique de la ville.

-En articulant les actions avec le contrat de ville qui constituent le cadre de mise en place d la politique de la ville jusqu'en 2020 : une attention particulière sera portée aux ateliers santé ville, aux conseils locaux et intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance, ainsi qu'aux programmes de réussite éducative lorsqu'ils existent sur vos territoires.

- En privilégiant des actions fortes en direction des jeunes filles et jeunes femmes en situation d'isolement et de précarité.

2. Des publics des milieux festifs jour et nuit :

Toute action de prévention s'inscrivant dans ce cadre mérite votre attention, quelque soient les professionnels qui les portent (intervenants sociaux, professionnels de santé.....) ;

Une attention particulière devra être plus particulièrement portée :

-Aux projets proposant une approche territoriale (maillage entre différents acteurs d'un même territoire, travail en réseau).

- Aux actions nouvelles portées par les opérateurs spécialisés dans le champ des conduites addictives au profit de populations fragilisées, en milieu urbain, périurbain et rural.

En 2015 4 actions de prévention soutenues

Porteur	Intitulé de l'action	Montant annuel
Les Mousquetaires de la nuit	Informé- Prévenir sur les méfaits de l'alcool	2 000 €
Association Familles Rurales de Pouilly sous Charlieu	Spectacle prévention santé	1 000 €
MJC de Charlieu	-Action prévention santé jeunes : soirées ciné débats	1000 €
Ville de Riorges	Formation des acteurs de prévention impliqués autour des conduites à risques des jeunes dans le contexte du milieu festif que représentent les concerts	2 000 €

Dans le cadre des crédits de droit commun nous soutenons à hauteur de 13 600€ (2015) le PAEJ (Point Accompagnement, Ecoute Jeunes) porté par la MJC de Charlieu

Pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Loire (CPAM)

L'Assurance Maladie, dans le cadre de sa convention d'objectifs et de gestion signée avec l'Etat pour la période 2014-2017, définit comme sa première priorité de « garantir à tous les assurés un accès réel aux droits et aux soins ». Cet objectif doit être atteint par une démarche active des organismes d'Assurance Maladie pour favoriser l'accès aux droits. C'est dans ce cadre que la CPAM participe aux travaux conduits par Roannais Agglomération, déclinés dans le contrat local de santé et au sein de l'atelier santé ville. Le but est, pour tous les acteurs, de permettre un meilleur accès aux dispositifs de droit commun pour la population du territoire. La contribution de la CPAM dans ce cadre est de réaliser des séances d'information pour les acteurs associatifs, institutionnels ou autres, afin qu'ils puissent mieux guider leurs usagers vers les dispositifs qui leur correspondent.

Il s'agit également, par une démarche partenariale et par des interventions auprès de la population, de favoriser le recours aux dispositifs de santé publique, tels que l'examen bucco-dentaire gratuit pour les enfants et les femmes enceintes, les dépistages des cancers et d'autres offres en santé concernant les personnes atteintes de pathologies chroniques (diabète, asthme).

La CPAM peut réaliser des interventions sur ces sujets et conduire, en partenariat avec des acteurs du territoire, toute action permettant de favoriser l'accès des populations à ces offres.

Pour la Mutualité Sociale Agricole Ardèche-Drôme-Loire

La Mutualité sociale agricole gère l'ensemble de la protection sociale de base des non salariés et des salariés agricoles : risques maladie, maternité, invalidité, accidents du travail, retraite, décès, prestations liées à la famille (y compris les prestations logement et les minima sociaux). Elle gère également la santé sécurité au travail de ses ressortissants et l'action sanitaire et sociale.

Depuis 2010 son territoire d'action recouvre 3 départements : l'Ardèche, la Drôme et la Loire.

Ainsi la MSA Ardèche Drôme Loire compte au total 174 055 ressortissants dont 98 676 personnes protégées en assurance maladie (cf. données chiffres utiles de la CCMSA statistique au 1 juillet 2014)

En lien avec cette activité dite de « guichet unique », elle a pour mission le développement d'actions de prévention globale pour ses ressortissants. Ces actions sont identifiées dans des programmes de prévention construits avec deux « entrées » :

- la déclinaison opérationnelle les priorités nationales ou régionales (exemple : les instants santé / action de sensibilisation aux examens de dépistage du cancer / vaccination grippale / programme MTDENT/ ateliers prévention seniors « bien vieillir » / programme de santé sécurité au travail / éducation thérapeutique etc.)
- l'animation d'actions dites d'initiative locales car construites en fonction des contextes, besoins et opportunités (actions collectives prendre soin de sa santé pour les publics fragiles / prévention du risque suicidaire / accompagnement social lors de ruptures / accès aux droits / lien social / prévention des comportements à risque des jeunes en MFR ou lycée agricole etc.)

Ces actions peuvent traiter de thématiques en lien avec la santé – la vie professionnelle - la vie sociale -le maintien à domicile et le logement et ceci lors des moments clefs des parcours de vie des personnes.

Au delà de sa cible de population adhérente au régime agricole, la MSA est également fondée à agir sur le milieu de vie de ses ressortissants et donc, de façon prioritaire , sur les territoires ruraux. Pour ce faire elle coopère nécessairement avec l'ensemble des partenaires concernés par la prévention.

Pour la mise en œuvre de ces actions la MSA dispose de :

- moyens humains en partie dédiés à cette activité :
 - o l'équipe prévention au sein du service du Contrôle Médical et Dentaire, dont les moyens humains sont totalement investis dans le pilotage de la prévention de la caisse ADL et leurs actions de prévention citées précédemment
 - o Médecins du travail, infirmières de santé au travail, conseillers en prévention des risques professionnels
 - o Travailleurs sociaux, personnel administratif
- moyens méthodologiques : référentiels et Kits ressources pour les animation d'ateliers - méthodologie d'évaluation
- moyens financiers : fonds national de prévention (FNPEISA) -Fonds d'action sanitaire et sociale -fonds de santé sécurité au travail).
- Moyens de communication : plaquettes ad hoc- sites internet -relais des campagnes nationales

La décision de la MSA d'être signataire du CLS a été prise en raison de l'intérêt pour le territoire, les partenaires et acteurs du CLS de poursuivre l'objectif suivant « mieux coordonner les actions sur les territoires vulnérables »

En effet la MSA réalise, et/ou soutien, des actions identifiées également dans le projet du CLS car en lien avec des enjeux partagés avec les partenaires signataires du CLS:

1) Une partie du territoire est située en zone rurale sur laquelle vit une population agricole encore bien présente, population généralement d'exploitants agricoles (en activité ou retraité) connaissant des difficultés de santé, d'accès aux droits et aux soins, de faibles revenus, d'isolement.

2) Des préoccupations partagées telles que :

- La santé des personnes âgées et des publics fragiles
- le maintien à domicile des personnes âgées
- La prévention du risque suicidaire
- La prévention des risques environnementaux dont les risques professionnels
- L'offre de soins
- La sensibilisation aux dépistages des KC
- La santé des jeunes
- Le non recours aux droits
- Le logement indigne ou énergivore

3) Un certain nombre de partenariats d'actions communs (ex : centres sociaux –association Loire Prévention Suicide –réseau de santé mentale -association VIVRE etc..)

Ainsi en s'engageant dans le CLS, la MSA souhaite contribuer :

- à une prise en compte de ses ressortissants et des territoires ruraux
- à la coordination des actions de terrain et à leur efficience
- au partage des problématiques des publics et du territoire
- aux initiatives innovantes proposées au vu de ces problématiques.

TITRE 3 : DUREE, SUIVI ET REVISION DU CONTRAT

Article 6 : Durée du contrat

Le présent contrat est valable pour une durée de 5 années, à compter de sa signature.

Article 7 : Révision du contrat

Le présent contrat pourra toutefois être révisé et complété par les parties au cours de ces 5 années.

Article 8 : Modalités d'organisation de suivi et d'évaluation du contrat

- **L'équipe projet de Roannais Agglomération**
 - la Directrice de la Cohésion Sociale en charge du pilotage du contrat local de santé, et du conseil local de santé mentale.
 - Le chef de projet du contrat de ville en charge de la coordination de l'Atelier Santé Ville
 - La chargée de mission santé pour la mise en œuvre stratégique, transversale et opérationnelle, notamment de trois des quatre orientations objet du contrat local de santé (hygiène de vie, accès aux droits et aux soins, et prévention lutte contre l'isolement).

- **Le Comité de Pilotage**

Le Comité de pilotage est co-présidé par le Président de Roannais Agglomération ou son représentant, et la Directrice Générale de l'ARS ou son représentant. Outre ces deux institutions, il est également composé des autres signataires du Contrat local de santé ou du volet santé du contrat de ville. Il se réunit une fois par an avec pour objectifs de suivre le contrat local de santé, de l'évaluer et de l'adapter.

- **Le Comité technique**

Le Comité technique mobilise les principaux techniciens des différentes composantes du Comité de Pilotage. Son rôle est de préparer les décisions du Comité de Pilotage et d'assurer le suivi opérationnel du Contrat local de santé. Il se réunit au minimum 2 fois par an.

- **L'Atelier Santé Ville**

L'atelier santé ville (ASV) est un outil favorisant le travail en réseau dans le cadre du volet santé de la politique de la ville. Il mobilise les acteurs opérationnels des institutions et de la société civile lors des ateliers de travail ayant pour objet d'alimenter la réflexion, de mettre en œuvre et de faire les bilans des actions développées dans les quartiers prioritaires et de veille du contrat de ville. Il se réunit 5 à 6 fois par an, et présente son bilan une fois par an. Il est animé par le chef de projet politique de la ville et renforcé par la chargée de mission santé de Roannais Agglomération.

- **Le Conseil Local de Santé Mentale**

Le Conseil Local de Santé Mentale est l'outil de travail en réseau qui mobilise le volet santé mentale du contrat local de santé sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Il est composé des acteurs locaux institutionnels et associatifs œuvrant dans le domaine de la santé mentale, du soin et du social. Il se réunit 5 à 6 fois par an. Le Conseil Local de Santé Mentale est animé par Roannais Agglomération et organisé en ateliers thématiques. Il présente son bilan une fois par an en séance plénière.

A Saint-Etienne le 10 février 2016

Signatures des contractants

P/La Directrice Générale de
l'Agence Régionale de Santé

Le Délégué Départemental

Signé

Marc MAISONNY

Le Président de la Communauté
d'Agglomération

Signé

Yves NICOLIN

Le Préfet de la Loire

Signé

Evence RICHARD

La Directrice Générale de la Caisse
Primaire d'Assurance Maladie de la
Loire



Signé

Frédérique MINY

Le Directeur Général de la MSA Ardèche-Drôme-Loire

Signé

Dominique GENTIAL

ANNEXES 1 : FICHES ACTIONS DU CLS

Orientation 1-Modes et hygiène de vie

Axe 1-Améliorer l'environnement alimentaire

FICHE ACTION N°1 : PARTICIPER A L'EDUCATION NUTRITIONNELLE DES PUBLICS

CONTEXTE INSTITUTIONNEL GENERAL

- Des orientations prévues dans la prochaine loi Santé: désigner un médecin traitant pour les enfants afin de prévenir les risques d'obésité, et améliorer l'information nutritionnelle visuelle sur les produits alimentaires
- Le Programme Territorial de Santé du territoire Ouest a pour objectif sur le territoire du Roannais d'« Améliorer l'environnement alimentaire»
- Roannais Agglomération est dotée d'une mission Santé nutrition précarité

PROBLEMATIQUE LOCALE

- Constat d'un comportement alimentaire défavorable à la santé chez un certain nombre de personnes, dont celles bénéficiant de l'aide alimentaire et/ou les personnes précaires
- Des indicateurs préoccupants en matière d'obésité, de diabète et de maladies cardio-vasculaires
- Intérêt communautaire pour favoriser la prévention, la promotion et l'éducation en termes de promotion de la santé
- Dans les quartiers Politique de la Ville, constat que de nombreux enfants ont une alimentation très calorique, des parents qui manquent d'information et d'assurance pour rétablir une alimentation équilibrée

OBJECTIF GENERAL

A partir des connaissances et des représentations des personnes, apporter de l'information et développer les compétences nécessaires pour adopter des habitudes plus favorables à la santé.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Permettre aux usagers et aux professionnels des structures sociales au sens large d'accéder à l'information nutritionnelle sur l'équilibre alimentaire
- S'appuyer sur le partenariat existant entre les épiceries sociales et les centres sociaux pour mettre en place un accompagnement continu des bénéficiaires de l'aide alimentaire
- S'appuyer sur des structures spécifiques en milieu rural (Familles rurales, Maisons familiales...)
- favoriser la diversification de la consommation alimentaire et l'utilisation des produits frais et saisonniers en intervenant sous forme d'ateliers cuisine : apprendre à cuisiner à moindre coût.

PUBLICS BENEFICIAIRES

Personnes en situation de précarité aussi bien en milieu urbain que rural, usagers des structures sociales, épiceries sociales

PORTEUR DU PROJET

Roannais Agglomération et/ou les structures sociales

AUTRES PARTENAIRES DE L'ACTION

Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé, CPAM, Epicerie sociale, centres sociaux, CCAS des communes, associations du milieu rural, Mutuelles, MSA, acteurs de l'environnement éducatif...

PARTICIPATION DE L'AGGLOMERATION ET DES PARTENAIRES

- Roannais Agglomération : Mission santé nutrition, coordonnateur Politique de la Ville petit matériel pédagogique, matières premières
- Autres partenaires :

ARS : financement - CESF centres sociaux, mise à disposition de locaux, matériel pédagogiques

CRITERES / INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre et diversité des structures participantes (milieu rural/urbain)
- Fréquence et régularité des activités
- Assiduité et satisfaction des personnes participant aux ateliers
- Implication des usagers

DECLINAISON RENFORCEE DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

• Actions existantes:

Quartier du Parc :

✓ **centre social**

- concours « master chef » : pour adopter d'autres habitudes alimentaires, avec l'appui d'une cuisinière sur place (utilisation de produits frais en partenariat avec un maraîcher) – public : 16 adolescentes sur deux groupes (11/14 ans et 14/18 ans). Fréquence : tous les 15 jours.
- Autour de l'alimentation : semaine du Goût, repas étoilés (avec des chefs locaux), goûters équilibrés (à base de fruits et de laitages),
Ateliers cuisine adultes

Quartier Bourgogne :

- ✓ **centre social** : ateliers cuisine enfants et adolescents (CP au collège) et sensibilisation des parents, avec un travail sur le goûter. Elaboration d'un livre sur le goûter.

Ecole Fontquentin : Alimentation/équilibre alimentaire : un travail depuis 3 ans sur la qualité des repas servis à la cantine – menu étoilé. Projet éco-quartier règles élémentaires du « bien manger ». Jardins pédagogiques, lutte contre le gaspillage alimentaire.

Quartier Mayollet :

- ✓ **centre social** : Une culture familiale de bien cuisiner de façon équilibrée.

• Des domaines à examiner, investir ou à approfondir :

- ✓ **En projet centre social Bourgogne** : utilisation des produits d'un petit jardin (plantes aromatiques à destination des habitants)
- ✓ **En projet centre social Le parc** : redémarrage du jardin pédagogique.
- ✓ **Tous quartiers** :
 - Pratiques d'achats et pratiques alimentaires de qualité, (effets pervers de la société de consommation actuelle, petit-déjeuner occulté, repas de midi dans restauration rapide)
 - Travailler sur les carences alimentaires
 - Respect des régimes pour raisons diverses (si raisons autres que santé voir renvoi sur réussite éducative)
 - Le Conseil Départemental de la Loire aborde la question de l'équilibre alimentaire avec les établissements scolaires (une diététicienne salariée du Conseil Départemental de la Loire, qui travaille avec les chefs de cuisine – menus – adoption de choix de menus pour favoriser la diversité du choix). Voir ce qui peut être fait avec les collèges en PDV.

Quartiers de veille

Orientation 1 - Modes et hygiène de vie

Axe 1-Améliorer l'environnement alimentaire

FICHE ACTION N°2 : FACILITER L'ACCES A UNE ALIMENTATION SUFFISANTE, DIVERSIFIEE ET DE QUALITE

CONTEXTE INSTITUTIONNEL GENERAL

- A l'échelle Européenne, une baisse des fonds du PEAD (Programme européen d'aide au plus démunis).
- Le Programme Territorial de Santé du territoire Ouest a pour objectif sur le territoire du Roannais d' « Améliorer l'environnement alimentaire »
- Un intérêt communautaire est défini pour la « création d'un réseau partenarial de distribution alimentaire et d'une centrale d'achat »
- Roannais Agglomération est dotée d'une mission Santé nutrition précarité

PROBLEMATIQUE LOCALE

Une augmentation massive du nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire sur le territoire, et un besoin de diversifier, les produits proposés

OBJECTIF GENERAL

Mise en place d'une plateforme de distribution alimentaire pour le territoire de l'agglomération, à destination des publics précaires, facilitant la proposition de produits de qualité, la mutualisation des moyens et des structures.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Rechercher des expériences, prospecter auprès d'autres centrales d'achat, de la banque alimentaire, du GESRA¹, et des structures de distribution alimentaire locales
- Agir sur les coûts en « rationalisés les dépenses »(volumes et négociation) et limiter les pertes et le gaspillage
- Proposer des produits frais à moindre coût (légumes, viandes, œufs)
- Favoriser l'approvisionnement auprès des producteurs locaux
- Valoriser approvisionnement des accueils de jours et CHRS

PUBLICS BENEFICIAIRES

Les personnes bénéficiant de l'aide alimentaire, et les personnes impliquées dans la gestion des épiceries sociales ou structures similaires

PORTEUR DU PROJET

Roannais Agglomération

AUTRES PARTENAIRES DE L'ACTION

GESRA, épiceries sociales locales, banque alimentaire, structures distribuant les produits, service agriculture et leurs partenaires, service développement durable de l'agglomération

PARTICIPATION DE L'AGGLOMERATION

A définir

AUTRES MOYENS DES PARTENAIRES

A définir

ETAT D'AVANCEMENT DE L'ACTION

En attente de l'audit social de l'agglomération visant à mieux cerner le rôle des différents acteurs

¹ Groupement des Epiceries Sociales et solidaires en Rhône Alpes

(Roannais Agglomération, Ville de Roanne, CCAS, Département, associations...).

CRITERES / INDICATEURS D'EVALUATION

- Evolution du nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire
- Evolution des besoins et des capacités de stockage
- Evolution de la typologie et de la diversification de produits
- Qualité du partenariat

DECLINAISON RENFORCEE DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

Pas de spécificité

Orientation 1-Modes et hygiène de vie

Axe 2-Pratique d'une activité physique régulière

FICHE ACTION N°3 : ACCOMPAGNER LES PERSONNES FRAGILES DANS LA PRATIQUE D'UNE ACTIVITE PHYSIQUE REGULIERE ET ADAPTEE

CONTEXTE INSTITUTIONNEL GENERAL

- Le projet régional de santé a identifié la population du roannais comme particulièrement exposée au diabète et aux maladies cardiovasculaires
- Le Programme Territorial de Santé du territoire Ouest a pour objectif, sur le territoire du Roannais, de « Favoriser l'activité physique des populations en situation de précarité »

PROBLEMATIQUE LOCALE

- Constat sur l'agglomération roannaise d'une prégnance du diabète particulièrement importante dans les secteurs vieillissants et défavorisés, de maladies cardiovasculaires et d'une mauvaise hygiène de vie chez les habitants en situation de précarité
- Un accès au sport qui reste limité pour les personnes sans ressources, et dans certains cas pour les filles / femmes.
- La pratique du sport fait partie des leviers permettant de palier les problèmes de santé
- Dans les quartiers Politique de la Ville peu de participation des jeunes notamment des jeunes filles aux activités physiques

OBJECTIF GENERAL

Promouvoir l'activité physique comme facteur de bien-être et de protection de la santé et, pouvant s'intégrer dans la vie quotidienne, notamment des personnes précaires, âgées, ou ayant des pathologies chroniques.

Accompagner les personnes, notamment en situation de précarité éloignées du sport vers la pratique d'une activité physique régulière

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- promouvoir les dispositifs existant pour les maladies chroniques (plateforme 42, relais sport santé bien-être, Clubs Cœur et santé, réseau de santé...)
- relayer vers les clubs sportifs, optimiser les équipements sportifs notamment dans les communes rurales
- Collaborer avec la Ville de Roanne, concernant les ateliers équilibre, gymnastique et marche
- S'adapter aux publics les plus éloignés d'une pratique sportive favoriser la rencontre avec les usagers des structures (ex. en proposant un groupe d'échange sur la pratique de l'activité physique) et proposer des programmes d'activités adaptées
- Sensibiliser les retraités à la prévention des chutes sur les territoires ruraux : conférences et ateliers MSA en partenariat avec l'EPGV, la communauté d'Agglomération et les acteurs locaux
- favoriser l'orientation vers des activités existantes sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, ex associations sportives...

PUBLICS BENEFICIAIRES

Personnes éloignées d'une pratique sportive

PORTEUR DU PROJET

Roannais Agglomération et les structures associatives

AUTRES PARTENAIRES DE L'ACTION

- Service des sports des communes notamment celui de la ville de Roanne qui a un axe de travail sport santé, associations, centres de loisirs, services jeunesse, associations de quartier, associations accueillant un public en situation de précarité.
- MSA

PARTICIPATION DE L'AGGLOMERATION ET DES PARTENAIRES

- Roannais Agglomération : mission santé nutrition, coordonnateur Politique de la Ville mise à disposition d'équipements
- Ville de Roanne : Mise à disposition équipements, éducateurs sportifs
- Autres partenaires : moyens humains et/ou salles

CRITERES / INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre de nouveaux participants(public éloigné de l'activité physique)
- Assiduité des participants
- Nombre d'usagers participants au programme d'activités sportives
- Qualité du partenariat
- Localisation des actions

DECLINAISON RENFORCEE DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

- Des domaines à examiner, à approfondir, à investir

Tous les quartiers :

NB : La DDCS privilégie le financement des clubs sportifs plutôt que les structures sociales.

- ✓ Développer l'articulation avec les actions Ville de Roanne dans le cadre de sport santé
- ✓ Autres actions :
 - mieux identifier les personnes ressources pouvant être mises à disposition dans les quartiers (éducateurs sportifs dans les communes, dans les structures, centres sociaux...)
 - Favoriser la pérennité des actions et un suivi dans la durée (notamment prise en charge financière).
 - Adapter les différentes démarches à l'approche des publics PDV
 - Mettre en place des actions favorisant l'estime de soi et l'hygiène corporelle
 - Se rapprocher des opérateurs potentiels identifiés.

Orientation 1 - Modes et hygiène de vie

Axe 2-Pratique d'une activité physique régulière

FICHE ACTION N°4 : EXAMINER L'OPPORTUNITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF DE TYPE « SPORT SUR ORDONNANCE »

CONTEXTE INSTITUTIONNEL GENERAL

- Une orientation prévue dans la prochaine loi Santé : désigner un médecin traitant pour les enfants afin de prévenir les risques d'obésité (prévention précoce)
- Le Programme Territorial de Santé du territoire Ouest a souligné une population particulièrement exposée au diabète, à l'obésité et aux maladies cardiovasculaires. Il a pour objectif sur le territoire du Roannais, de « Favoriser l'activité physique des populations en situation de précarité »
- Existence d'un service spécialisé dans le soin et l'accompagnement des personnes diabétiques au Centre hospitalier de Roanne.

PROBLEMATIQUE LOCALE

- Constat sur l'agglomération roannaise d'une prégnance du diabète particulièrement importante dans les secteurs vieillissants et défavorisés, de maladies cardiovasculaires, d'une mauvaise hygiène de vie chez les personnes en situation de précarité, et dans les quartiers politique de la Ville
- Pour certaines pathologies, la pratique d'une activité physique est encouragée comme thérapeutique non médicamenteuse
- La prescription du sport par un médecin généraliste peut fortement inciter les personnes en besoin d'activité physique à la pratique du sport

OBJECTIF GENERAL

- Examiner l'opportunité de créer un dispositif de type « sport sur ordonnance »
- Approcher les médecins généralistes du territoire pour évoquer la mise en place d'un dispositif de ce type de dispositif

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Rencontrer les partenaires institutionnels comme la CPAM Loire et l'ARS pour recueillir leur point de vue et cerner les éventuelles modalités
- Si mise en œuvre, pour la partie plus opérationnelle :
 - faciliter l'accès à des équipements de l'agglomération tels que piscine, patinoire, parcours de santé
 - mutualiser des éducateurs sportifs
 - faciliter le lien avec les clubs sportifs en s'appuyant sur la plateforme "sport santé" du CDOSL
 - orienter le public éligible vers les relais sport santé bien-être de DEDICAS
 -

PUBLICS BENEFICIAIRES

patients ciblés par les médecins dans le cadre du dispositif

PORTEUR DU PROJET

Roannais Agglomération

AUTRES PARTENAIRES DE L'ACTION

ARS, CPAM Loire, MSA, Médecins généralistes partenaires, services des sports et jeunesse des

collectivités, associations sportives, Pôles de Santé, PLASS, réseau DEDICAS

PARTICIPATION DE L'AGGLOMERATION ET DES PARTENAIRES

- Roannais Agglomération : mission santé nutrition, coordonnateur Politique de la Ville, mutualisations d'équipements

CRITERES / INDICATEURS D'EVALUATION

- Participation des médecins à la démarche
- Nombre d'ordonnances réalisées et de personnes suivies
- Nombre de personnes ayant eu un accès gratuit/réduit aux équipements

DECLINAISON RENFORCEE DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

- **Des domaines à investir ou à approfondir :**

Tous quartiers :

- Cerner les modalités de ce dispositif
- Cibler les médecin(s) ou les structure(s) localisées en quartier politique de la ville (Ex Maisons de santé).
- Examiner les questions suivantes : quelle prise en charge financière pour les personnes précaires ? quel accompagnement dans le temps à la fin des séances prescrites par le médecin ? Quel relais après la prescription ? définir les critères d'évaluation.

Orientation 1 - Modes et hygiène de vie

Axe 2-Pratique d'une activité physique régulière

FICHE ACTION N°5 : UTILISER L'ESPACE PUBLIC POUR PROMOUVOIR DES ACTIVITES PHYSIQUES GRATUITES

CONTEXTE INSTITUTIONNEL GENERAL

- Une orientation prévue dans la prochaine loi Santé
- Le Programme Territorial de Santé du territoire Ouest a identifié, sur le territoire du Roannais, une population particulièrement exposée au diabète, à l'obésité et aux maladies cardiovasculaires.
- Ce programme a pour objectif sur le territoire du Roannais, de « Favoriser l'activité physique des populations en situation de précarité »

PROBLEMATIQUE LOCALE

- Constat sur l'agglomération roannaise d'une prégnance du diabète particulièrement importante dans les secteurs vieillissants et défavorisés, de maladies cardiovasculaires et d'une mauvaise hygiène de vie chez les habitants en situation de précarité
- L'espace public est un « terrain » facilement accessible à tous et peut être exploité pour la pratique d'une activité physique

OBJECTIF GENERAL

Promouvoir l'activité physique comme facteur de bien-être et de protection de la santé et pouvant s'intégrer dans la vie quotidienne en utilisant l'espace public urbain pour inciter tous les types de publics vers la pratique d'une activité physique

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Proposer une activité sportive régulière dans l'espace public (place, parc, city-stade...) à laquelle même les passants puissent participer spontanément : cours en plein air, Urban Training (pratique du sport par le mobilier urbain, Tai Chi, Zumba, vélo...)
- Soutenir les marches urbaines, déjà mises en place sur le territoire de Roannais Agglomération
- Promouvoir les dispositifs dans les écoles (pédibus...)
- Favoriser l'implantation de petits équipements de type sportif lors de l'aménagement des espaces publics (squares...)
- Signalétiques dédiées, incitatives et pédagogiques dans l'espace public
- communication

PUBLICS BENEFICIAIRES

Tous publics

PORTEUR DU PROJET

Roannais Agglomération, communes

AUTRES PARTENAIRES DE L'ACTION

Associations

PARTICIPATION DE L'AGGLOMERATION ET DES PARTENAIRES

- Roannais Agglomération : mission santé nutrition, coordonnateur Politique de la Ville, petit matériel
- Communes : mise à disposition éducateurs sportifs, petits équipements, signalétique

CRITERES / INDICATEURS D'EVALUATION

- Fréquence des activités proposées
- Attractivité des activités proposées (nombre et types de personnes touchées)
- Assiduité
- Diversité des activités proposées
- Diversité, coopération, qualité du partenariat

DECLINAISON RENFORCEE DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

- **Des actions existantes à poursuivre :**

Quartier Le Parc et Bourgogne :

- ✓ **Centres sociaux :** un groupe de marche hebdomadaire gratuit pour le public

- **Des domaines à investir ou à approfondir :**

Tous quartiers :

- ✓ Promouvoir l'activité physique comme facteur de santé en :
 - Incitant les collectivités à l'aménagement des espaces publics avec de petits équipements de motricité (ex. agrès), notamment à l'occasion des opérations de renouvellement urbain
 - Favorisant les activités de plein air (gymnastique, yoga....)
 - Pédibus avec les écoles.

Orientation 1 - Modes et hygiène de vie

Axe 3-Rythmes de vie

FICHE ACTION N°6 : SENSIBILISER LES PUBLICS SUR LES RYTHMES DE VIE ET DU SOMMEIL

PROBLEMATIQUE LOCALE

Moins médiatisés que l'alimentation et l'activité physique, le rythme de vie et la qualité du sommeil sont des facteurs essentiels à la santé et au bien-être.

Le manque de sommeil a de nombreuses conséquences sur l'attention, l'humeur, l'apprentissage, et la perturbation du métabolisme.

Le rythme de vie recouvre également le respect des temps de repas et la qualité du cadre dans lesquels ils interviennent.

Ces problématiques peuvent concerner tous les publics mais sont particulièrement prégnantes dans les quartiers Politique de la Ville où beaucoup d'enfants, ne dorment pas suffisamment en période d'école ; et où le sommeil des jeunes est altéré par Internet, les jeux vidéo, mais également où les rythmes de la journée ne sont pas respectés.

OBJECTIF GENERAL

Promouvoir les rythmes de vie et le sommeil comme facteurs de bien-être et de protection de la santé

Sensibiliser les publics dans leurs différents lieux de vie sur leurs rythmes

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Repérer les initiatives et les informations existantes ex. journée annuelle du sommeil organisée par l'INSV (institut national du sommeil et de la vigilance)
- Mettre en place des ateliers

PUBLICS BENEFICIAIRES

Les enfants, les jeunes et les adultes

PORTEUR DU PROJET
Roannais Agglomération, associations, communes
AUTRES PARTENAIRES DE L'ACTION
INSV, Mutuelles, CPAM, Relais assistantes maternelles, crèches, lieux d'accueil parents-enfants, écoles, centres sociaux, centres de loisirs, mission locale
PARTICIPATION DE L'AGGLOMERATION ET DES PARTENAIRES
<ul style="list-style-type: none"> - Roannais Agglomération : mission santé nutrition, coordonnateur Politique de la Ville petit matériel pédagogique, - Autres partenaires : locaux
CRITERES D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> - Réunions thématiques, colloques
DECLINAISON RENFORCEE DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE
<p>Une question intéressant tous les quartiers, mais une thématique difficile à cerner en termes de réponses.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Des domaines à investir ou à approfondir :</u> <p>Tous quartiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire de la recherche d'expériences et réfléchir à des actions autour des temps de repas partagés, de l'utilisation des jeux vidéo et de la télévision, et des impacts de ces comportements sur le sommeil) - Lien à faire avec les actions du PRE² (notamment problèmes de concentration et de sommeil dans les écoles). - Approcher des opérateurs potentiels : INSV

² Programme de réussite éducative

Orientation 1 - Modes et hygiène de vie

Axe4-Addictions

FICHE ACTION N°7 : PREVENIR LES ADDICTIONS NOTAMMENT EN DIRECTION DES JEUNES, ACCOMPAGNER, ORIENTER LES PERSONNES AYANT DES RISQUES OU CONDUITES ADDICTIVES

CONTEXTE INSTITUTIONNEL GENERAL

- Le Programme Territorial de Santé du territoire Ouest a pour objectif, sur le territoire du Roannais, la « prévention des conduites addictives » et la « prévention des addictions en direction des jeunes les plus vulnérables et déscolarisés »
- Existence d'une Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance à Roannais Agglomération dont l'un des 5 axes est la « prévention et la lutte contre les conduites addictives et à risques »
- Une antenne de l'association Rimbaud implantée à Roanne et spécialisée dans le soin, l'accompagnement, la prévention, en direction des personnes ayant des conduites ou des risques addictifs
- 2 promoteurs identifiés : l'association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA) et l'instance régionale en éducation et promotion de la santé (IREPS)
- Un service spécialisé dans les addictions à l'hôpital de Roanne

PROBLEMATIQUE LOCALE

- Une forte consommation de psychotropes sur le territoire et une prégnance de l'alcoolisme sur l'agglomération
- Dans les quartiers Politique de la Ville chez les jeunes, la consommation de cannabis est banalisée et la consommation d'alcool peut-être excessive lors de fêtes ou rassemblements

OBJECTIF GENERAL

- Dans une démarche de prévention contre les conduites addictives, développer des compétences psychosociales
- Permettre aux personnes de faire des choix éclairés et responsables, pour eux comme vis-à-vis d'autrui et de leur environnement
- Accompagner, orienter et proposer une prise en charge des personnes ayant des conduites addictives
- Appui aux professionnels par la formation

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Favoriser l'intervention des opérateurs financés par l'ARS en prévention des addictions et développement des compétences psychosociales dans les structures accueillant des jeunes du territoire
- Permettre aux professionnels du secteur socio-éducatif d'orienter vers les ressources existantes sur le territoire (Rimbaud, service d'addictologie du CH de Roanne)

- Proposer des formations aux professionnels du secteur socio-éducatif et des QPV à la prise en compte des addictions
- Disposer d'une veille et favoriser l'observation commune entre les différents acteurs concernés

PUBLICS BENEFICIAIRES

Personnes ayant des conduites addictives, personnes à risques et notamment les jeunes

PORTEUR DU PROJET

Roannais Agglomération, Etat, les communes, via la mise en œuvre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, ARS, MILDECA

AUTRES PARTENAIRES DE L'ACTION

associations, Conseil Départemental de la Loire, centre hospitalier, l'ANEF, Rimbaud

PARTICIPATION DE L'AGGLOMERATION ET DES PARTENAIRES

- Agglomération : via le Coordonnateur du CISPD
- Autres partenaires : Rimbaud : Equipe mobile, éducateurs de l'ANEF, service addictologie de l'hôpital

CRITERES D'EVALUATION

- Actions de préventions réalisées
- Partenariats

DECLINAISON RENFORCEE DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

- **Des actions existantes à poursuivre :**

Quartier du Mayollet : Le centre Rimbaud conduit des actions de sensibilisation et de prévention sur les effets du tabac, de l'alcool et du cannabis auprès des collégiens.

Tous quartiers : Des actions dans le domaine de la médecine scolaire qui sont promues et financées par le département via le plan jeunes.

- **Des domaines à investir ou à approfondir :**

Tous quartiers :

- Valoriser les actions des infirmières dans les établissements scolaires
- renforcer le travail de réseau entre l'Education spécialisée, l'ANEF, l'association RIMBAUD, les éducateurs du département, les médiateurs et des adultes relais, les services jeunesse des collectivités.
- Etendre l'intervention de l'association Rimbaud dans les autres quartiers prioritaires
- adapter les discours et la prise en charge au public jeune notamment. prévoir une approche spécifique (par ex. les jeunes ne viennent pas aux activités traditionnelles des centres sociaux)

Orientation 2 - Accès aux droits de santé, aux soins et à la prévention

Axe1-Accès aux droits de santé

FICHE ACTION N°8 : FACILITER LA MISE EN RELATION AVEC L'OFFRE EXISTANTE SUR L'ACCES AUX DROITS DE SANTE, ENTRE LA CPAM, LA MSA, ET/OU D'AUTRES ORGANISMES SOCIAUX, ET LES INSTITUTIONS OU ASSOCIATIONS LOCALES.

CONTEXTE INSTITUTIONNEL GENERAL

- Le Projet de Loi de Santé prévoit la mise en place d'un service public d'information en santé et la création d'un service territorial de santé au public
- L'un des axes du Programme Territorial de Santé du territoire Ouest est « l'accompagnement vers l'accès aux droits et aux soins ». L'une des actions identifiée consiste à « renforcer les collaborations entre les professionnels de santé et les équipes d'accompagnement social en faveur des publics les plus vulnérables»
- Un intérêt communautaire est défini à l'échelle de Roannais Agglomération pour coordonner et participer à des actions favorisant l'accès aux soins et à la prévention
- Un intérêt communautaire est également défini pour la coordination et le travail en réseau avec les acteurs intervenant dans le domaine de la santé.

PROBLEMATIQUE LOCALE

- Difficulté pour certaines populations à se repérer dans un environnement complexe
- Besoin de certaines structures de mieux cerner les offres de services de la CPAM, mais aussi des autres acteurs de santé pour mieux accompagner leurs publics
- Besoin exprimé par la CPAM et la MSA d'identifier certaines structures pour proposer son offre de service de façon cohérente et efficace sur le territoire
- Souhait des professionnels d'avoir une personne référente par structure sur les questions de l'accès aux droits de santé.
- Dans les quartiers prioritaires : une moindre prise de conscience de populations, des difficultés face à la compréhension administrative (courriers, gestion des rendez-vous, délais d'attente...)

OBJECTIF GENERAL

- Gagner en efficacité dans la coopération de tous les acteurs par une action coordonnée au niveau du territoire intercommunal.
- Contribuer à la connaissance de l'offre de service de la CPAM et de la MSA, mais aussi d'autres institutions dans le domaine de l'accès aux droits, pour les publics les plus fragiles et éloignés des systèmes de soins.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Rencontrer les structures sociales disposant d'une offre de services et les professionnels pour faire émerger leurs besoins d'information sur l'accès aux droits de santé
- Mettre en place des réunions d'information entre les acteurs pour une mise à plat des connaissances sur l'accès aux droits de santé afin d'orienter correctement par la suite les populations
- Organiser, si nécessaire, un événement autour de ces questions

PUBLICS BENEFICIAIRES

Centres communaux d'action sociale, associations rurales, PASS et PASS mobile (hôpital),
Assistants sociaux de l'Hôpital, assistants sociaux du Conseil Départemental de la Loire,
structures ou associations accompagnant les publics en difficulté

PORTEUR DU PROJET

Roannais agglomération

AUTRES PARTENAIRES DE L'ACTION

CPAM, MSA, CAF, Mutualités, IREPS, CCAS

PARTICIPATION DE L'AGGLOMERATION ET DES PARTENAIRES

Roannais Agglomération : Mission santé, Mission précarité, coordonnateur Politique de la Ville
Autres partenaires : personnels, locaux, outils pédagogiques, formations

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de structures participantes
- Qualité du partenariat
- Evaluation du besoin non couvert (diminution des sollicitations)

DECLINAISON RENFORCEE DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

• Des actions existantes à poursuivre :

Quartier du Parc :

- ✓ **Permanences PMI** : Vaccinations : visites régulière des enfants jusqu'à 3 ans pour un programme de vaccination.

Tous quartiers :

- ✓ **CPAM** : Les personnes peuvent obtenir des informations ou des précisions pour le remplissage de leur dossier en se rendant dans les accueils de la CPAM. Ils peuvent également demander un rendez-vous avec un conseiller pour une analyse plus approfondie de leur demande." Point de vigilance si l'agent de la CPAM remplit le dossier et que les informations sont fausses risque de recours. La CPAM est à la disposition des associations et travailleurs sociaux qui souhaitent avoir des informations complémentaires sur la CMUC et l'ACS, afin qu'ils puissent mieux orienter et renseigner les personnes".
- ✓ **Les services sociaux** du département apportent également un appui administratif.
- ✓ **Roannais agglomération et CPAM** : identification des besoins et promotion de l'offre de services de la CPAM.

• Des domaines/outils à investir ou à approfondir :

Tous quartiers :

- ✓ **CPAM** :
 - mise en place d'un contact personnalisé pour les professionnels, qui va proposer un contact direct avec un interlocuteur et une adresse e-mail.
 - Travail de la CPAM avec les partenaires sur la méconnaissance des dispositifs d'accès aux droits (CMUC et autres complémentaires)
 - Outils pédagogiques adaptés au public

- ✓ **Mutualisation des moyens d'accompagnement de médiation en santé** par des

missions de type **écrivain public**, adossé éventuellement aux maisons de service public.

- ✓ Formation IREPS, CPAM en direction des professionnels (CCAS...)

- ✓ **Un groupe de travail pluri institutionnel** pour clarifier le rôle des différents acteurs (CPAM, Conseil Départemental de la Loire, centres sociaux...) dans l'accompagnement administratif, qui fait quoi ? A quel moment prendre, passer le relais ? (Faire le lien avec la fiche action du PLS : recours aux dispositifs de prévention).

- ✓ Optimisation des **permanences PMI** sur certains quartiers ex. Mayollet

- ✓ Renforcement de la **médecine scolaire**

- ✓ Rencontre des **mutualités** sur les dépenses que les familles ne peuvent pas prendre en charge (parasitoses...)

Orientation 2 - Accès aux droits de santé, aux soins et à la prévention

Axe 2- accès aux dispositifs de soins préventifs

FICHE ACTION N°9 : FACILITER LA MISE EN RELATION AVEC L'OFFRE EXISTANTE- AMELIORER LE RECOURS AUX BILANS DE SANTE PRIS EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE

CONTEXTE INSTITUTIONNEL GENERAL

- L'Assurance maladie prend en charge l'Examen périodique de santé qui est une offre de prévention proposée aux assurés sociaux du régime général
- L'ISBA Santé prévention situé à Riorges réalise les examens de santé gratuits du territoire de Roannais Agglomération
- Un intérêt communautaire est défini à l'échelle de Roannais Agglomération pour coordonner et participer à des actions favorisant l'accès aux soins et à la prévention

PROBLEMATIQUE LOCALE

- Le recours au bilan de santé ne semble pas connu de tous ou fait l'objet de réticences. S'agissant d'un examen gratuit, sa promotion est bénéfique à des populations ne se rendant jamais ou très peu chez le médecin
- De façon générale, les dispositifs gratuits de prévention sont peu repérés, on constate une certaine complexité administrative pour leur mise en œuvre.
- Ces constats sont renforcés dans les quartiers Politique de la Ville (difficulté pour certaines personnes pour remplir les dossiers, crainte de se voir découvrir une maladie, difficulté pour les suites du bilan après l'examen)

OBJECTIF GENERAL

Renforcer le partenariat avec les opérateurs ou institutions qui ont des offres en matière de prévention et les structures ou associations locales accompagnant les publics ou recevant les usagers (centres sociaux, épiceries sociales, CHRS, CCAS...), pour améliorer le recours aux dispositifs ou bilans de santé notamment des populations les plus précaires

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Identifier les partenaires potentiels qui ont des offres en matière de prévention
- Au sein de structures associatives, informer les publics usagers de l'existence du bilan de santé et autres outils de prévention, et cibler les personnes qui pourraient y avoir recours.
- Proposer des ateliers pour accompagner les personnes dans les démarches d'inscription à l'examen
- Proposer si besoin un accompagnement en aval pour la personne ayant eu recours au bilan, se préoccuper si elle a besoin d'aide pour son suivi (médecin traitant)
- Organiser une action de sensibilisation « prendre soin de sa santé » mise en place par la MSA en partenariat avec les structures de proximité sur les territoires ruraux

PUBLICS BENEFICIAIRES

Personnes usagers de structures principalement associatives

PORTEUR DU PROJET

Roannais Agglomération pour l'initiation et la mise en lien entre les acteurs

AUTRES PARTENAIRES DE L'ACTION

Les structures associatives, principalement centres sociaux, CHRS, épiceries sociales, les institutions disposant d'une offre et des dispositifs de prévention

PARTICIPATION DE L'AGGLOMERATION ET DES PARTENAIRES

Roannais Agglomération : si besoin mission santé nutrition
Autres partenaires : personnels et locaux

CRITERES / INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre de personnes ayant eu recours aux dispositifs et bilans de santé gratuits
- Evolution du taux de participation
- Pérennité de l'action
- Satisfaction des usagers

DECLINAISON RENFORCEE DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

- **Des actions existantes à poursuivre :**

Quartier Le Parc :

- ✓ **Centre social :** une infirmière de l'ISBA aide au remplissage des questionnaires, à la prise de rdv. Pour les suites du bilan la CESF intervient (relance des bénéficiaires du bilan).

- **Des domaines/outils à investir ou à approfondir :**

Tous quartiers :

- Promouvoir, élargir, les interventions ISBA aux autres quartiers PDV
- Favoriser le lien avec le médecin traitant, notamment pour le suivi des résultats, et l'accompagnement des personnes qui le souhaitent.
- Travailler sur les freins financiers pour la prise en charge (avec entre autres les organismes complémentaires de santé)
- Favoriser le lien avec des dispositifs possibles
- Favoriser le lien avec la permanence d'accès aux soins du centre hospitalier

Orientation 2 - Accès aux droits de santé, aux soins et à la prévention

Axe 2- Accès aux dispositifs de soins préventifs

FICHE ACTION N°10 : CONTRIBUER A PROMOUVOIR AUPRES DES FAMILLES LE RECOURS AUX SOINS DENTAIRES PRIS EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE (DONT M'T DENTS)

CONTEXTE INSTITUTIONNEL GENERAL

- Le projet de loi Santé prévoit la mise en place des tarifs sociaux pour les soins dentaires et la promotion de la santé en milieu scolaire
- Le Programme Territorial de Santé du territoire Ouest a pour objectif, sur le territoire du Roannais, « l'accès aux soins et à la prévention bucco-dentaire pour les personnes handicapées et les personnes âgées dépendantes »
- Un intérêt communautaire est défini à l'échelle de Roannais Agglomération pour coordonner et participer à des actions favorisant l'accès aux soins et à la prévention mais aussi à des actions de promotion et d'éducation
- Existence d'un dispositif de prévention bucco-dentaire, intitulé « M't dents » à destination des moins de 18 ans : un rendez-vous de prévention offert par l'assurance maladie chez le dentiste pour des conseils sur l'hygiène bucco-dentaire, un bilan et des soins si nécessaire.

PROBLEMATIQUE LOCALE

- En 2011, 37,7% des habitants affiliés au régime général ont bénéficié de soins dentaires conservateurs (détartrage, traitement de caries, dévitalisation).
- Les disparités sont importantes d'un secteur à l'autre, avec des secteurs isolés ou précarisés qui se retrouvent en sous-consommation de soins (Zone d'activité, Mulsant, Clermont, Halage, Matel, Roanne, Urbise, La Pacaudière, Vivans, Le Crozet, Saint-Bonnet-les-Quarts dans le nord de l'agglomération)
- Parmi les enfants et jeunes éligibles à la prévention bucco-dentaire, le taux de recours de la ville de Roanne a été pointé comme nettement plus
- Pour les quartiers Politique de la Ville ont été plus particulièrement repérés les quartiers Mulsant, Clermont, Mayollet.

OBJECTIF GENERAL

Informer sur l'existence de soins dentaires gratuits dont le dispositif « M't dents »

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Intervenir dans les lieux accueillant les enfants par la mise en place d'ateliers pour :

- Sensibiliser les familles et les enfants sur l'hygiène bucco-dentaire
- Promouvoir auprès des familles le recours à l'examen bucco-dentaire gratuit du dispositif M't Dents.
- Profiter de ces ateliers pour accompagner les familles dans la recherche d'un dentiste

PUBLICS BENEFICIAIRES

Principalement enfants éligibles à la prévention bucco-dentaire

PORTEUR DU PROJET

La CPAM

AUTRES PARTENAIRES DE L'ACTION

Roannais agglomération : mission santé nutrition

Autres partenaires préférentiellement les structures accueillant des enfants ou des jeunes

UFSBD³

MSA

PARTICIPATION DE L'AGGLOMERATION ET DES PARTENAIRES

Roannais agglomération : contribuer à la mise en relation, faciliter la coopération des acteurs

Autres partenaires : moyens pédagogiques, personnels, locaux

CRITERES / INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre d'ateliers organisés
- Nombre de personnes présentes et assiduité à l'atelier
- Nombre de personnes ayant pris un rendez-vous suite à l'atelier
- Suivi et pérennité de l'action
- Satisfaction des usagers

DECLINAISON RENFORCEE DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

- **Actions existantes :**

Quartier Le Parc :

✓ **Centre social**

- Hygiène bucco-dentaire : informations collectives à destination des parents (intervention d'un médecin, plaquettes et carnet de santé dentaire).auprès des enfants : apprentissage du brossage, kits d'hygiène bucco-dentaire. Public : familles et enfants du multi-accueil.

Préciser la fréquence et les modalités d'intervention des médecins ?

✓ **Ecole**

- Hygiène buccodentaire : cycle de 7 semaines de sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire en complémentarité avec l'intervention du centre social.

- **Des domaines/outils à investir ou à approfondir :**

Tous quartiers :

- Promouvoir l'offre M'T dents de la CPAM, trop souvent méconnue.
- Etendre le partenariat avec l'Education Nationale dans les quartiers PDV.
- Analyser les freins des familles, travailler sur les idées reçues (ex. caries sur dents de lait sont inoffensives)
- Améliorer le lien avec les centres dentaires.
- Inscire cette orientation dans le PRE.

³ Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire

Orientation 2 - Accès aux droits de santé, aux soins et à la prévention

Axe 2- Accès aux dispositifs de soins préventifs

FICHE ACTION N°11 : CONTRIBUTER A LA PROMOTION DES DISPOSITIFS DE DEPISTAGE DES CANCERS (SEIN, UTERUS, COLON)

CONTEXTE INSTITUTIONNEL GENERAL

- Aujourd'hui il y a 2 cancers pour lesquels il existe un dépistage organisé : le cancer du sein (femmes de 50-74 ans, tous les deux ans) et celui du colon. Pour le cancer du col de l'utérus, pas de dépistage organisé aujourd'hui. Est préconisé un dépistage individuel tous les 3 ans des femmes de 25 à 65 ans (frottis).
- Le Programme Territorial de Santé du territoire Ouest a pour objectif, sur le territoire du Roannais, de faciliter l'accès au dépistage à travers des stratégies de prévention innovantes et de faciliter « l'accès au dépistage du cancer du sein pour les femmes handicapées »
- Un intérêt communautaire est défini à l'échelle de Roannais Agglomération pour coordonner et participer à des actions favorisant l'accès aux soins et à la prévention

PROBLEMATIQUE LOCALE

- Le taux de recours au dépistage du cancer du sein sur l'agglomération est plutôt en-dessous de la moyenne régionale et plus faible pour la ville de Roanne (51,7%)
- Des taux encore plus faibles dans des communes périphériques de la Côte Roannaise
- Un public, notamment féminin, qui est peu informé, voire réticent, aux examens de dépistages, et à la prévention.

OBJECTIF GENERAL

Dans une démarche de prévention, informer les publics, les sensibiliser, les encourager, pour améliorer les taux de participation aux dépistages

Ces objectifs sont communs à l'ARS, à la CPAM Loire et à la MSA.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Cibler les structures qui souhaitent travailler sur les questions de dépistage des cancers, et faciliter la sensibilisation de leurs usagers
- Créer des groupes d'usagers pour évoquer les questions du dépistage (tous types de cancers confondus) : Qu'est-ce que le dépistage ? Comment l'appréhender ? Quels sont les manques, les besoins en informations sur les dispositifs existants ?
- Proposer une action de sensibilisation avec les structures en sollicitant les professionnels de santé et les institutions disposant des dispositifs de prévention.
- Promouvoir les campagnes de dépistage et de promotion de la santé organisées par l'assurance maladie (CPAM et MSA) sur les territoires

PUBLICS BENEFICIAIRES

Tous publics ou usagers de structures associatives, avec un ciblage sur le public féminin pour certains cancers

PORTEUR DU PROJET

la CPAM, l'ARS, la MSA, et autres acteurs tels que le centre Hyg e, la Ligue contre le cancer, l'association VIVRE, le Comit  F minin et Citoyen de la Loire...

AUTRES PARTENAIRES DE L'ACTION

Roannais agglomération : mission santé nutrition, service santé au travail

Autres partenaires : Les structures associatives

PARTICIPATION DE L'AGGLOMERATION ET DES PARTENAIRES

Roannais agglomération : Contribuer à la recherche de partenaires, à la mise en relation des acteurs

Autres partenaires : locaux

CRITERES / INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre de personnes présentes aux ateliers
- Nombre de personnes ayant pris un rendez-vous
- Suivi et pérennité de l'action
- Satisfaction des usagers

DECLINAISON RENFORCEE DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

- Actions existantes

Quartier Le Parc :

- ✓ Centre social : le centre social Condorcet travaille avec le centre de planification.

- Des domaines/outils à investir ou à approfondir :

Tous quartiers :

- Rechercher les partenariats, approcher les prestataires (Ligue contre le cancer, centre Hyg e, association Vivre)

Orientation 2 - Accès aux droits de santé, aux soins et à la prévention

Axe 3- Accès aux soins de premier recours

FICHE ACTION N°12 : LUTTER CONTRE LA DESERTIFICATION MEDICALE, CONTRIBUER A L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET A SON MAILLAGE DANS LE CADRE DE L'OFFRE DE SOINS DE PREMIERS RECOURS

CONTEXTE INSTITUTIONNEL GENERAL

- Le futur Plan Santé national a pour objectif de renforcer les missions des centres de santé et créer les communautés professionnelles territoriales de santé
- Le 1er recours contribue à l'offre de soins ambulatoire en assurant aux patients: la prévention, le dépistage, le diagnostic, le traitement, l'orientation et le suivi ainsi que l'éducation pour la santé
- Un des rôles de l'ARS consiste à réguler l'offre de santé dans les secteurs ambulatoires, médico-sociaux et hospitaliers, dans sa dimension territoriale (meilleure répartition de l'offre sur le territoire) et dans sa dimension économique (meilleure utilisation des ressources et maîtrise des dépenses)
- Un intérêt communautaire est défini à l'échelle de Roannais Agglomération pour coordonner et participer à des actions favorisant l'accès aux soins et à la prévention
- Un intérêt communautaire est également défini pour coordonner et participer, au travers d'un porteur de projet, à des actions permettant de lutter contre la désertification médicale et paramédicale pouvant viser notamment à la création de centre de santé, de maison de santé, ou de maison médicale

PROBLEMATIQUE LOCALE

- Un problème de démographie médicale avec le vieillissement des médecins, la diminution des effectifs, le manque de renouvellement de la population médicale, et par conséquent, la saturation des cabinets médicaux qui ne prennent plus de nouveaux patients, et des urgences
- Un enjeu d'aménagement du territoire, de maillage et de répartition équilibrée, au regard des différents projets en cours de réflexion (offre de santé pluridisciplinaire publique ou privée : maison de santé, centre de santé)
- Constat d'un déficit d'attractivité médicale, notamment des jeunes médecins sur le territoire roannais
- Une problématique d'accès aux soins, notamment aux soins spécialisés, pour une population précarisée. Des spécialistes trop peu nombreux (ophtalmologues, psychiatres, gynécologues, dentistes, ...). Problématique renforcée dans les quartiers prioritaires

OBJECTIF GENERAL

Contribuer à l'aménagement du territoire et à son attractivité dans le cadre de l'offre de soins de premier recours en prenant en compte l'offre existante et en stimulant l'offre à développer

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Ouvrir des espaces de dialogue, de réflexion entre les professionnels de santé du territoire
- Faciliter la réflexion et l'information partagée, la complémentarité entre les acteurs de santé, notamment entre les Pôle de Santé, les réseaux de santé, les mutualités, les associations de professionnels de santé...
- Réfléchir à la mise en place d'actions pour attirer les internes et faciliter l'installation de jeunes médecins : actions de communication - cadre de vie et services, aide à l'installation, travail du conjoint ...) – contact avec l'hôpital ou les CHU
- Organiser une table ronde.

PORTEUR DU PROJET

Roannais Agglomération

AUTRES PARTENAIRES DE L'ACTION

ARS, communes, hôpital, jeunes médecins, internes, CPAM, groupe MSA, pôles de santé, réseau de santé, mutualités, professionnels de santé du territoire, acteurs socio-médicaux

PARTICIPATION DE L'AGGLOMERATION ET DES PARTENAIRES

Roannais agglomération : contribue, facilite la rencontre des acteurs, des porteurs de projets, moyens financiers à restant à déterminer,
autres partenaires : moyens financiers pour création de Maisons de santé

CRITERES D'EVALUATION

DECLINAISON RENFORCEE DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

- **Des domaines/outils à investir ou à approfondir :**

Tous quartiers :

- ✓ **L'agglomération :**
 - organiser une table ronde pour faciliter le maillage du territoire, l'implantation et la complémentarité des services médicaux ou paramédicaux d'exercice coordonné (Maisons de Santé, Centres de santé...), en veillant à la réduction des inégalités territoriales.
 - Inscrire cette orientation dans les politiques de renouvellement urbain.
 - Favoriser l'accès aux spécialistes (réfléchir entre autres, aux possibilités en télémédecine)
- ✓ Améliorer l'accompagnement des personnes aux rdv. (délais d'attente trop longs). Inscrire dans le PRE une orientation pour favoriser la prise de rdv pour les enfants.
- ✓ Favoriser le partenariat entre les structures implantées dans les quartiers politique de la ville et le centre hospitalier (CMP et PASS)

Orientation 2 - Accès aux droits de santé, aux soins et à la prévention

Axe 3- Prévention dans la rupture des soins

FICHE ACTION N°13 : FACILITER L'ACCES AUX SOINS POUR LES PERSONNES ATTEINTES DE MALADIES CHRONIQUES EN SITUATION DE PRECARITE

CONTEXTE INSTITUTIONNEL GENERAL

Les appartements de coordination thérapeutiques sont un dispositif médico-social créé en 1994, intégré à la loi 2002-2 du 2/01/2002 ayant pour objectif d'assurer pour des personnes en situation de fragilité psychologique et sociale et porteuse d'une pathologie chronique lourde un hébergement à titre temporaire, un suivi médical et ayant pour objectif d'assurer une coordination des soins, un accompagnement psychologique et une aide à l'insertion

PROBLEMATIQUE LOCALE

Absence d'un tel dispositif sur le roannais

Présence signalée par la PASS et autres acteurs de personnes sans domicile, porteuses de pathologies chroniques lourdes mais à ce jour mal quantifiées

A leur sortie du centre de détention maintien sur le territoire roannais de détenus particulièrement précarisés et porteurs d'affections chroniques

OBJECTIF GENERAL

Apporter une réponse locale aux besoins concomitants de coordination des soins complexes, d'hébergement, de réinsertion de publics précarisés en évitant tout transfert sur les ACT de ST Etienne ce qui les coupe de leurs liens sociaux

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Quantifier plus précisément le besoin

Prendre appui sur une structure existante afin de partager des moyens

Déterminer de façon concertée si possible un porteur de projet

Construire ensemble le projet et déterminer en partenariat les profils d'admission

Répondre à l'appel à projet de l'ARS-RA

PORTEUR DU PROJET

A déterminer Structure médico-sociale ou sociale pour adossement du projet ACT

AUTRES PARTENAIRES DE L'ACTION

Roannais agglomération, CHRS, PASS, Rimbaud, ligue contre le cancer, MG

PARTICIPATION DE L'AGGLOMERATION ET DES PARTENAIRES

Accompagnement et facilitation à l'installation d'un tel dispositif sur le territoire.

CRITERES D'EVALUATION

- Réponse à l'Appel à projet par des porteurs de projets à l'issue du travail de partenariat local
- Puis si structure créée:
- Activités
- Nombre de demandes d'admission; nb admissions acceptées, refusées et les raisons
- Tableau de bord sur les diverses pathologies des résidents accueillies
- DMS
- Tableau de bord sur les situations en sorties au niveau médical et social

DECLINAISON RENFORCEE DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

Pas de spécificité

Orientation 3 – Prévention, lien social et lutte contre isolement

FICHE ACTION N°14: RENFORCER LA CONNAISSANCE MUTUELLE DES ACTEURS POUR AGIR AU BENEFICE DES POPULATIONS

PROBLEMATIQUE LOCALE ET CONTEXTE GENERAL

- De nombreuses associations sur le Roannais interviennent dans le domaine de la solitude mais constatent un manque de communication, de partage de connaissances, de liens
- Demande exprimée par les associations du territoire roannais (SOS Amitiés, Odyssee de l'espoir, Foyer vers l'Avenir ...) et par les élus des communes rurales, la MSA, les associations intervenant en soutien des agriculteurs...
- La solitude constitue la 2ème raison des appels auprès de SOS Amitiés (38% des appels)
- Constat de la dégradation de la cohésion sociale sur certains quartiers (Le Parc, Mayollet, Bourgogne, Mably ...); Constat d'un isolement des personnes âgées pouvant affecter leur santé.
- Constat de la part des associations d'une solitude de nombreux types de populations : agriculteurs, personnes âgées, familles monoparentales...

OBJECTIF GENERAL

Etoffer le réseau d'acteurs, renforcer le maillage des associations et leur efficacité en mettant en place un réseau de partage entre les acteurs pour mieux prendre en charge et orienter les personnes en souffrance en fonction de leurs besoins

Participer à la démarche MONALISA visant à lutter contre l'isolement des séniors dont le Département est porteur de la coopération départementale

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Organiser un premier temps de préparation avec quelques associations souhaitant travailler sur cette question.
- Organiser dans un second temps une large rencontre ouverte à toutes les associations autour d'un moment convivial avec une présentation de chaque structure (espace d'exposition) et l'identification d'une personne référente par structure qui pourra ensuite servir de relais
- Poursuivre et amplifier la dynamique enclenchée avec l'organisation de rencontres régulières à tour de rôle dans les différentes structures pour arriver à un réseau qui sera en capacité de se mobiliser autour des personnes

PUBLICS BENEFICIAIRES

Structures travaillant sur les questions d'isolement sur le territoire roannais et accompagnant les publics

PORTEUR DU PROJET

Roannais Agglomération

AUTRES PARTENAIRES DE L'ACTION

Associations, CCAS des communes, MSA, Pollen dans son rôle d'étayage auprès des associations, Conseil Départemental, associations d'aide à domicile, libéraux, kinés, associations accueillant des personnes en situation de précarité

PARTICIPATION DE L'AGGLOMERATION

Moyens de coordination (salles notamment)

AUTRES MOYENS DES PARTENAIRES

Mise à disposition de moyens humains, bénévoles, et en tant que de besoin des locaux des associations

CRITERES / INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre et diversité des structures représentées lors de la 1ère rencontre
- Nombre de réunions organisées pour poursuivre la dynamique enclenchée
- Questionnaires de satisfaction

DECLINAISON RENFORCEE DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

- Des domaines/outils à investir ou à approfondir :

Quartier Mayollet :

- Mieux s'articuler avec la Maison Loire Autonomie et la filière gérontologique pour améliorer l'approche des personnes âgées isolées qui connaissent des difficultés d'accès aux soins.

Quartier Bourgogne :

- Renforcer le travail en réseau avec les associations ou structures spécialisées pour traiter l'isolement familial et social en forte progression.
- Organiser des temps de rencontre avec les partenaires potentiels (SOS amitié, Odysée de l'espoir, autres...)

Orientation 3 – Prévention, lien social et isolement

FICHE ACTION N°15 : RENFORCER LA PREVENTION ; FAVORISER LES PARTENARIATS ET LES EXPERIENCES AUTOUR DU MAINTIEN A DOMICILE ET L'ADAPTATION DES LOGEMENTS EN DIRECTION DES PERSONNES AGEES

PROBLEMATIQUE LOCALE ET CONTEXTE GENERAL

- Selon l'Inserm (2014), au cours des dernières décennies, l'espérance de vie en France a progressé, mais l'espérance de vie sans limitation d'activité semble augmenter beaucoup moins vite, notamment depuis 2004.
- Les chutes, événements fréquents dans la population des personnes âgées, s'inscrivent au cœur de ces questions. Elles reflètent une dégradation de l'état de santé et participent aussi grandement aux limitations fonctionnelles et à la perte d'autonomie. Elles peuvent être très coûteuses en termes de qualité de vie pour les personnes concernées, mais aussi de coûts financiers liés à la prise en charge des chutes et de la dépendance qui peut en résulter
- Le Programme Territorial de Santé du territoire Ouest a pour priorité de limiter la survenue d'événements indésirables, développer l'accessibilité aux dispositifs de droit commun de prévention et de soin, et de favoriser un environnement de vie adapté aux personnes, notamment pour les personnes âgées ou handicapées par le développement des outils de prévention des hospitalisations. Roanne était ciblée comme zone expérimentale compte tenu des travaux en cours.
- La compétence en gérontologie de Roannais Agglomération porte sur une participation aux travaux et diagnostics réalisés sur le territoire, et met l'accent sur l'adaptation du logement avec des actions innovantes en termes de prévention des risques liés au vieillissement.
- Le partenariat est particulièrement important avec le Département, porteur de dispositifs et de démarches en faveur des personnes âgées (Maison Loire Autonomie, démarche MONALISA, semaine bleue), mais aussi avec des acteurs essentiels tels la filière gérontologique, les caisses de retraites ou le réseau de santé du Roannais.

OBJECTIF GENERAL

Augmenter l'espérance de vie en bonne santé de la personne âgée en renforçant la prévention des risques liés au vieillissement, en particulier les chutes :

- Mise en place d'actions de sensibilisation et d'information sur des thèmes spécifiques de l'alimentation et de l'activité physique ; développement du lien social
- Adaptation des logements pour sécuriser les personnes âgées dans leur domicile

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- ✓ **Renforcement des compétences des personnes âgées**
- Diminuer la prévalence des chutes chez la personne âgée en l'informant, en la sensibilisant, en lui faisant acquérir les compétences physiques pouvant influencer sur l'équilibre et en proposant une intervention sur son environnement direct à domicile.
- Promouvoir la pratique régulière d'activités physiques adaptées à la personne âgée et

favoriser le maintien de ces activités sur le long terme.

- Développer les compétences des personnes âgées sur les besoins nutritionnels adaptés à leur état de santé en favorisant une mise en pratique concrète en lien avec le plaisir alimentaire et l'aspect convivial des repas.

Suite à un appel à projet « Prévention des chutes, alimentation, activité physique pour les personnes âgées de 60 ans et plus », des ateliers et des actions de sensibilisation sont en cours autour de 3 axes et d'une dizaine de séances pour chacun :

- ateliers d'équilibre
- ateliers de gymnastique douce et de marche active
- ateliers d'alimentation

Suite à un appel à projet « Prévention des chutes, alimentation, activité physique pour les personnes âgées de 60 ans et plus », des ateliers et des actions de sensibilisation sont en cours autour de 3 axes et d'une dizaine de séances pour chacun :

- ateliers d'équilibre
- ateliers de gymnastique douce et de marche active
- ateliers d'alimentation

- Mieux connaître et promouvoir les actions de prévention organisées par les caisses de retraites sur le territoire : conférences ,ateliers thématiques (mémoire ,chutes ,santé ,bien être ,risque routier) forums etc ...
- Favoriser la participation des retraités à ces initiatives
- Délivrer des messages de prévention délivrés dans le cadre des évaluations sociales réalisées au domicile des retraités (GIR 5 et 6)
- Envisager l'opportunité de mettre en place une Charte de solidarité avec les aînés promue par la MSA

✓ **Adaptation des logements**

Accompagner la mise en place de nouvelles technologies qui renforcent celles existantes :

- Diffuser les technologies liées à la télésanté Un projet expérimental est en cours pour maintenir à domicile, le plus longtemps possible, à domicile en incluant des technologies innovantes. Ce projet réunit Roannais Agglomération, Le Département via ADEL 42, et l'université Jean Monet. Il est coordonné par un chef de projet commun (cabinet ALCIMED) pris en charge par ADEL 42, et porte sur les 3 axes suivants :
 - Logements adaptés : expérimentation de solutions domotiques de type chemins lumineux, dispositifs de détection des chutes, ouverture des portes à distance. Démarrage opérationnel en septembre 2015. Une vingtaine de personnes est actuellement sollicitée, sur la base du volontariat, et de la gratuité pendant un an. Les implantations de solutions auront lieu en logement particulier dans l'urbain ou en résidences Marguerite dans le rural. Un travail sur les usages des populations, a été réalisé sous le pilotage d'ADEL 42 avec la participation de la Cité du Design, ainsi que des recherches d'expériences pour être au plus près des réalités des personnes. Les bailleurs et associations à domicile sont associés. Un marché public est en cours pour retenir les entreprises chargées de l'implantation des équipements.
 - Partage d'informations entre les intervenants à domicile sur les pratiques professionnels et

les outils.

- Télémédecine pour consultations et diagnostics à distance.

PUBLICS BENEFICIAIRES

Principalement personnes âgées à domicile.

PORTEUR DU PROJET

Roannais Agglomération

AUTRES PARTENAIRES DE L'ACTION

Ville de Roanne – filière gérontologique – réseau de santé du roannais – CCAS des communes de Roannais Agglomération – clubs seniors, ARS , MSA , Atouts prévention Rhône alpes coordination régionale des caisses de retraites

PARTICIPATION DE L'AGGLOMERATION

Participation financière pour l'équipement des logements expérimentaux, mise à disposition de la mission santé/nutrition et du responsable gérontologique.

AUTRES MOYENS DES PARTENAIRES

Service « sport santé » de la Ville de Roanne. Dispositifs de droit commun du Département.

CRITERES / INDICATEURS D'EVALUATION

- Nombre de personnes rencontrées
- Nombre de personnes touchées
- Fréquence, assiduité aux ateliers
- Couverture du territoire
- Synthèse des fiches d'évaluation individuelles et mesure des écarts (amélioration des compétences des personnes)
- Satisfaction des personnes ayant bénéficié des programmes.
- Diminution des hospitalisations en urgence liées aux chutes (en collaboration avec la filière gérontologique, la Maison Loire Autonomie...)

DECLINAISON RENFORCEE DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

Orientation 4 : santé mentale

Axe 1- Des outils au service des professionnels

FICHE ACTION N°16 : MISE EN RESEAU DU CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE DE L'AGGLOMERATION

CONTEXTE INSTITUTIONNEL GENERAL

- La loi santé prévoit de renforcer l'organisation territoriale de la santé mentale
- Le Programme Territorial de Santé du territoire Ouest a pour objectif, sur le territoire du Roannais, de « repérer et prendre en charge les signes de souffrance psychique pour les populations exposées à la précarité ». Une des priorités consiste à « améliorer l'accès aux soins en santé mentale des populations exposées à la précarité »
- Intérêt communautaire de Roannais Agglomération pour l'élaboration, la gestion, la mise en œuvre de dispositifs partenariaux ou contractuels, tels que le Conseil Local de Santé Mentale, le contrat local de santé.

PROBLEMATIQUE LOCALE

Avant la création du CLSM, une problématique de coordination des acteurs institutionnels et associatifs et un besoin de pilotage et de partage

OBJECTIF GENERAL

Utiliser le CLSM pour travailler de façon pluridisciplinaire entre institutions et associations pour améliorer le parcours de santé et l'accompagnement des personnes ayant des problématiques de santé mentale

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Installer une relation de confiance et un partage des valeurs entre les partenaires (Charte du partenariat)
- mieux se connaître et identifier les missions les pratiques de chacun partager les outils qui peuvent avoir des effets levier et rendre ainsi plus efficaces la prévention, le repérage le plus précoce possible, et le travail d'accompagnement en direction des populations, (formations en commun, échanges d'expériences et de pratiques)

PUBLICS BENEFICIAIRES

Les publics suivis et accompagnés par les différents organismes partenaires dans le CLSM

PORTEUR DU PROJET

CLSM de Roannais agglomération

AUTRES PARTENAIRES DE L'ACTION

ARS, Centre hospitalier, Clinique Monts du Forez, Département, PMI, MSA, Education Nationale, Maison des adolescents, Pôles de santé, réseau de santé du roannais, associations de soutien aux personnes et familles en souffrance psychique, CHRS, services de tutelle, bailleurs, associations d'aide à domicile, associations accueillant ou travaillant avec des personnes en situation de précarité...

PARTICIPATION DE ROANNAIS AGGLOMERATION ET DES PARTENAIRES

Roannais agglomération : pilotage du CLSM, salles de réunions, moyens logistiques

DECLINAISON RENFORCEE DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

Des domaines/outils à investir ou à approfondir :

Ouvrir en tant que de besoin le Conseil Local de Santé Mentale aux acteurs associatifs des quartiers politique de la Ville.

Orientation 4 - Santé mentale

Axe 1 – Des outils au service des professionnels

FICHE ACTION N°17 : CREER UN REPERTOIRE DES INTERVENANTS PROFESSIONNELS

CONTEXTE INSTITUTIONNEL GENERAL

- Une orientation prévue dans la prochaine loi de Santé : renforcer l'organisation territoriale de la santé mentale
- Le Programme Territorial de Santé du territoire Ouest a pour objectif, sur le territoire du Roannais, de « repérer et prendre en charge les signes de souffrance psychique pour les populations exposées à la précarité. La priorité 1 consiste à « améliorer l'accès aux soins en santé mentale des populations exposées à la précarité »
- Un intérêt communautaire est défini à l'échelle de Roannais Agglomération pour la coordination et le travail en réseau avec les acteurs intervenant dans le domaine de la santé
- Existence d'un Conseil Local de Santé Mentale

PROBLEMATIQUE LOCALE

La méconnaissance entre les acteurs de leurs missions et de leur offre de service peut engendrer des difficultés pour travailler ensemble et peut créer des ruptures dans le parcours des usagers

OBJECTIF GENERAL

Mieux se connaître entre partenaires, mieux cerner ce que chacun fait mais aussi ce qu'il ne fait pas, identifier des référents, partager les outils et les aides qui peuvent avoir des effets levier dans l'accompagnement des personnes

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Créer un répertoire des partenaires et des fiches missions
- Mettre à jour le répertoire
- Diffuser les outils au sein du CLSM et au service de la résolution des difficultés

Publics bénéficiaires

Institutions sociales et professionnels en santé mentale de tous types d'organismes

DECLINAISON RENFORCEE DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

- **Des domaines/outils à investir ou à approfondir :**

Tous quartiers :

Mettre si besoin cet outil de connaissance au service des professionnels et acteurs de la politique de la Ville, selon des modalités à définir.

PORTEUR DU PROJET

CLSM de Roannais Agglomération

PARTICIPATION DE L'AGGLOMERATION ET DES PARTENAIRES

Roannais agglomération : création de l'outil, animation, pilotage, logistique,

Partenaires : contributions au répertoire

Orientation 4 - Santé mentale

Axe 1 – Des outils au service des professionnels

FICHE ACTION N°18 : CREER ET ASSURER LA PERENNITE D'UNE CELLULE PLURIDISCIPLINAIRE DE COORDINATION DES SITUATIONS COMPLEXES

CONTEXTE INSTITUTIONNEL GENERAL

- Une orientation prévue dans la prochaine loi Santé : renforcer l'organisation territoriale de la santé mentale
- Le Programme Territorial de Santé du Territoire Ouest a pour objectif, sur le territoire du Roannais, de « repérer et prendre en charge les signes de souffrance psychique pour les populations exposées à la précarité. Une des priorités consiste à « améliorer l'accès aux soins en santé mentale des populations exposées à la précarité ».

PROBLEMATIQUE LOCALE

Les partenaires institutionnels et associatifs du CLSM souhaitent créer un groupe ressources pour la coordination et la résolution des situations complexes, le rétablissement des suivis, notamment pour les personnes qui cumulent plusieurs problématiques, très ancrées.

OBJECTIF GENERAL

Constitution et organisation d'un groupe pluridisciplinaire de professionnels traitant ensemble des cas complexes

Identification commune des dysfonctionnements, des carences, des leviers

Proposition de solutions

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Constituer un groupe de professionnels, personnes ressources, dans un cadre de fonctionnement précis et éthique
- Répondre ensemble à des situations pour lesquelles chacun peut détenir une partie de réponse et de solution
- Observer, Réinterroger les pratiques professionnelles et les faire évoluer si besoin
- Innover dans le travail social et psycho-social
- Modéliser l'outil :
 - Rédiger un règlement de fonctionnement
 - Organiser la coordination et la coopération des acteurs (un coordonnateur nommé désigné, composition du groupe, fiche de saisine, contenu des rencontres, plan d'actions, suivi, évaluation...)

PUBLICS BENEFICIAIRES

Public souffrant de troubles psycho-sociaux, et représentant un cas complexe de santé mentale pour les professionnels sociaux et de santé

PORTEUR DU PROJET

Portage : Roannais Agglomération – Coordination : réseau de santé roannais

AUTRES PARTENAIRES DE L'ACTION

Partenaires du CLSM

PARTICIPATION DE L'AGGLOMERATION ET DES PARTENAIRES

Roannais agglomération, via le CLSM facilite le fonctionnement de la cellule, sa logistique, son suivi son bilan

Autres partenaires : temps de présence aux réunions

Centre hospitalier : mise à disposition d'un médecin psychiatre

DECLINAISON RENFORCEE DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

- **Des domaines/outils à investir ou à approfondir :**

Tous quartiers :

Mettre si besoin cet outil au service des professionnels intervenant dans la politique de la Ville

Orientation 4 - Santé mentale

Axe- 2 : La rencontre et l'écoute des publics

FICHE ACTION N°19 : ACCOMPAGNEMENT A L'OUVERTURE ET A L'INSTALLATION D'UN POINT ECOUTE ACCOMPAGNEMENT PREVENTION SUICIDE DANS LE ROANNAIS

CONTEXTE INSTITUTIONNEL GENERAL

- Une orientation prévue dans la prochaine loi Santé : renforcer l'organisation territoriale de la santé mentale
- Le Programme Territorial de Santé du territoire Ouest a pour objectif, sur le territoire du Roannais, « l'amélioration du repérage, du dépistage et la prise en charge des personnes à risque suicidaire »
- Un intérêt communautaire est défini à l'échelle de Roannais Agglomération pour mener des actions de prévention en santé et de partenariat avec les structures associatives chargées de l'accompagnement des personnes
- Existence d'un Conseil Local de Santé Mentale
- Existence d'un acteur associatif pouvant assurer le pilotage : Loire Prévention Suicide (LPS)
- Mise en place par la MSA Ardèche-Drome-Loire avec l'appui de LPS d'un dispositif de prévention du risque suicidaire en direction des ressortissants agricoles

PROBLEMATIQUE LOCALE

Des hospitalisations suite à une tentative de suicide ou à des troubles relativement nombreuses
Une surmortalité par suicide des agriculteurs : 144 agriculteurs suivis par le dispositif d'alerte et de soutien mis en place par la MSA Ardèche-Drome-Loire.

Dans les quartiers Politique de la Ville : Certaines personnes sont isolées, en souffrance psychique, mères de familles souffrant de dépression, des travailleurs sociaux se sentant démunis

OBJECTIF GENERAL

Mettre en place des outils de prévention concernant les situations de mal être, le suicide ou sa récurrence par l'écoute et l'accompagnement

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Améliorer le repérage, le dépistage et la prise en charge des personnes en situations de mal-être sur le territoire de Roannais agglomération
- Permettre d'exprimer les angoisses, le mal de vivre
- Créer un lieu accessible et rassurant pour les personnes fragiles
- Prévenir la crise suicidaire et sa récurrence, notamment en organisant des formations
- Organiser l'articulation et la complémentarité avec les dispositifs existants
- contribuer aux actions de sensibilisation pour prévenir le risque suicidaire en particulier dans le monde agricole

PUBLICS BENEFICIAIRES

Les publics de l'agglomération urbains et ruraux

PORTEUR DU PROJET

Association Loire Prévention Suicides

AUTRES PARTENAIRES DE L'ACTION

Centre hospitalier, le CLSM de Roannais agglomération, MSA

PARTICIPATION DE L'AGGLOMERATION ET DES PARTENAIRES

Roannais agglomération : via le CLSM soutien logistique à la création du dispositif, suivi, bilan

ARS : subvention de fonctionnement à l'association LPS

CRITERES D'EVALUATION

- Nombre de demandes répertoriés
- Typologie des situations traitées
- Zones géographiques concernées

Déclinaison renforcée dans les quartiers politique de la ville

- **Des domaines/outils à investir ou à approfondir :**

Tous quartiers

- Promouvoir le point écoute prévention suicides. Envoyer les plaquettes d'information aux acteurs des quartiers, favoriser la visite des locaux, proposer des réunions.
- Ouvrir les formations aux acteurs des quartiers prioritaires comme les centres sociaux....

Orientation 4 - Santé mentale

Axe 2 – La rencontre et l'écoute des publics

FICHE ACTION N°20 : CREER DANS LE ROANNAIS UNE EQUIPE MOBILE ARTICULANT LE SANITAIRE ET LE SOCIAL

CONTEXTE INSTITUTIONNEL GENERAL

- Une orientation prévue dans la prochaine loi Santé : renforcer l'organisation territoriale de la santé mentale
- Un intérêt communautaire défini à l'échelle de Roannais Agglomération pour mener des actions partenariales avec les structures associatives chargées de l'accueil, de l'hébergement et du suivi des personnes en souffrance psychiques, des sortant de prison, sans domicile fixe, demandeurs d'asile et femmes victimes de violences
- Sur le territoire de Roannais Agglomération, il existe une équipe Pass'mobile qui est un dispositif d'accueil au sein de l'hôpital pour les personnes précaires, ainsi qu'un service de psychiatrie
- Un conseil local de santé mentale qui a pour fonction de fédérer les acteurs institutionnels et associatifs

PROBLEMATIQUE LOCALE

Actuellement, il n'existe pas d'équipe mobile permettant d'articuler les missions de psychiatrie et social, l'hôpital et la ville, pour venir en aide aux populations en précarité et/ou en souffrance psychique. Un travail de réseau permettrait de formaliser une véritable équipe mobile.

Dans les quartiers politique de la Ville : un lien difficile avec la psychiatrie (délais de rendez-vous, après l'hospitalisation, manque de prise en charge et de lien professionnel et familial)

OBJECTIF GENERAL

Assurer l'interface entre les secteurs de psychiatrie, les pôles de santé et les équipes sociales afin de mieux coordonner la prise en charge des publics concernés à domicile ou dans la rue, de faciliter les suivis, les sorties d'hôpital, la vie au domicile

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Mieux cerner les besoins : échanges avec l'hôpital et les médecins psychiatres, les partenaires associatifs et notamment les associations travaillant en lien avec les personnes en situations de précarité; le dispositif de prévention du risque suicidaire mis en place par la MSA
- Travailler sur le cadre de fonctionnement : s'appuyer sur l'expérience d'autres villes, notamment sur celle de Saint-Etienne, rédiger un règlement de fonctionnement, identifier les acteurs et partenaires, et le pilote de cette équipe mobile.
- Proposer un projet à l'ARS (NB: L'ARS ne possède pas actuellement les crédits nécessaire à la mise en œuvre de cette action. Le financement pourra être examiné sous réserve de financement disponibles et au regard d'un examen du dossier en cohérence avec les orientations régionales)

PUBLICS BENEFICIAIRES

Populations déjà connues des services sociaux ou psychiatriques, mais aussi aller au-devant des publics en difficulté et ayant besoin d'une aide psychologie et sociale

PORTEUR DU PROJET

Centre hospitalier pour le volet psychiatrie/précarité – Association Rimbaud (CAARUD ⁴)
AUTRES PARTENAIRES DE L'ACTION
ARS (financement, sous réserve de la disponibilité d'une enveloppe spécifique sur la durée du contrat), centre hospitalier, Association Rimbaud, médecins psychiatres, médecins de ville, réseau de soins, pôles de santé, associations accompagnant les publics en difficulté sociale ou psychiatrique, Conseil Départemental de la Loire, MSA, centres d'hébergement etc...
PARTICIPATION DE L'AGGLOMERATION ET DES PARTENAIRES
Roannais Agglomération via le Conseil Local de Santé mentale apporte une ingénierie au projet mais ne sera pas impliquée au niveau opérationnel Autres partenaires : Partenaires du CLSM
CRITERES / INDICATEURS D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre et date de personnes rencontrées par l'équipe ▪ Nombre et date de personnes aidées, orientées ▪ Fréquence d'une même situation ▪ Evolution des pratiques professionnelles ▪ Satisfaction des professionnels
DECLINAISON RENFORCEE DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE
<ul style="list-style-type: none"> • Des domaines/outils à investir ou à approfondir : <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la prise en charge, le suivi, ou la reprise du parcours de soins (ex. rdv chez le psychiatre) pour certains publics repérés par les acteurs des quartiers, dont les centres sociaux. - Analyser et rechercher des solutions à l'augmentation de certains phénomènes liés à la souffrance mentale (manque d'hygiène dans les logements, conflits de voisinage). Le quartier Bourgogne signale une augmentation de ces phénomènes).

⁴ Les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques chez les usagers de drogues

**ANNEXES 2 : RAPPEL SUR FICHE ACTIONS DU PLAN
LOCAL DE L'HABITAT**

Action 2 : Développer des interventions en faveur de la lutte contre l'habitat indigne

Contexte et objectifs	<p>A la fois cause et conséquence de la vacance, la dégradation du parc existant jusqu'à l'indignité est significative sur le territoire de Roannais Agglomération. Cette problématique recouvre un ensemble de situations différentes localement : petit ou grand collectif et copropriétés dégradées ou poches d'insalubrité dans le cœur d'agglomération ; petit habitat individuel, rural ou agricole diffus ne répondant plus aux normes actuelles dans les communes de 2^{ème} couronne.</p> <p>Face à cette situation, l'agglomération souhaite accompagner efficacement les communes dans la résorption de ces situations, en mobilisant autant que de besoin les acteurs compétents.</p> <p>Cette fiche fait écho aux actions menées dans le cadre du Contrat Local de Santé en cours d'élaboration par Roannais Agglomération et l'ARS, dans lequel une attention particulière est portée aux questions d'hygiène dans le logement et au saturnisme.</p>
Modalités de mise en œuvre	<p>2.1 Volet Lutte contre l'habitat indigne du Programme d'Intérêt Général (cf. fiche-action n° 9). Ce dispositif est déjà actif jusqu'en mars 2017. Il bénéficie aux ménages occupants les plus modestes.</p> <p>2.2 Développer l'ingénierie interne de l'agglomération sur la lutte contre l'habitat indigne</p> <ul style="list-style-type: none"> • mise en place par les services de l'agglomération d'un conseil téléphonique aux communes pour les situations d'habitat indigne et mise à disposition d'outils méthodologiques, • mobilisation éventuelle, par l'agglomération, d'un prestataire juridique extérieur pour des situations complexes. <p>2.3 Renforcer le partenariat avec les acteurs intervenant en faveur de la lutte contre l'habitat indigne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animation avec la Caf d'un groupe local de lutte contre l'habitat indigne.
Pilote de l'action	<p>Action 2.1 et 2.2 : Roannais Agglomération Action 2.3 : CAF et Roannais Agglomération</p>
Compétence « équilibre social de l'habitat »	<p>Financements de travaux de particuliers : Roannais Agglomération / Communes Pouvoirs de police : Roannais Agglomération / Communes</p>
Partenaires financiers	<p>Caf de la Loire (mobilisation des effectifs et consignations des aides au logement).</p>
Partenaires associés	<p>Etat, ANAH Communes PACT Loire Membres du groupe local LHI, Pôle départemental de la LHI : Département, Communes, CHS de la Ville de Roanne, Commissariat, ARS Intervenants à domicile</p>



Calendrier de réalisation		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td colspan="6">Conseil aux communes en matière de lutte contre l'habitat indigne</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="6">Animation du groupe : 4 réunions par an</td> </tr> </tbody> </table>							2016	2017	2018	2019	2020	2021		Conseil aux communes en matière de lutte contre l'habitat indigne							Animation du groupe : 4 réunions par an					
			2016	2017	2018	2019	2020	2021																				
			Conseil aux communes en matière de lutte contre l'habitat indigne																									
	Animation du groupe : 4 réunions par an																											
Moyens	Financiers	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2018</th> <th>2019</th> <th>2020</th> <th>2021</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonct.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Invest.</td> <td>255 000 €</td> <td>Cf action 1</td> </tr> </tbody> </table>							2016	2017	2018	2019	2020	2021	Fonct.							Invest.	255 000 €	Cf action 1				
		2016	2017	2018	2019	2020	2021																					
Fonct.																												
Invest.	255 000 €	Cf action 1	Cf action 1	Cf action 1	Cf action 1	Cf action 1																						
	Humains	0,1 ETP																										
Indicateurs de suivi		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de groupe Lutte contre l'habitat indigne tenus - Taux de participation des partenaires - Ratio situations repérées/situations traitées 																										
Indicateurs d'impact		<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements privés classés en catégorie cadastrale 7 ou 8/commune - Nombre de logements du parc privé potentiellement indignes 																										



